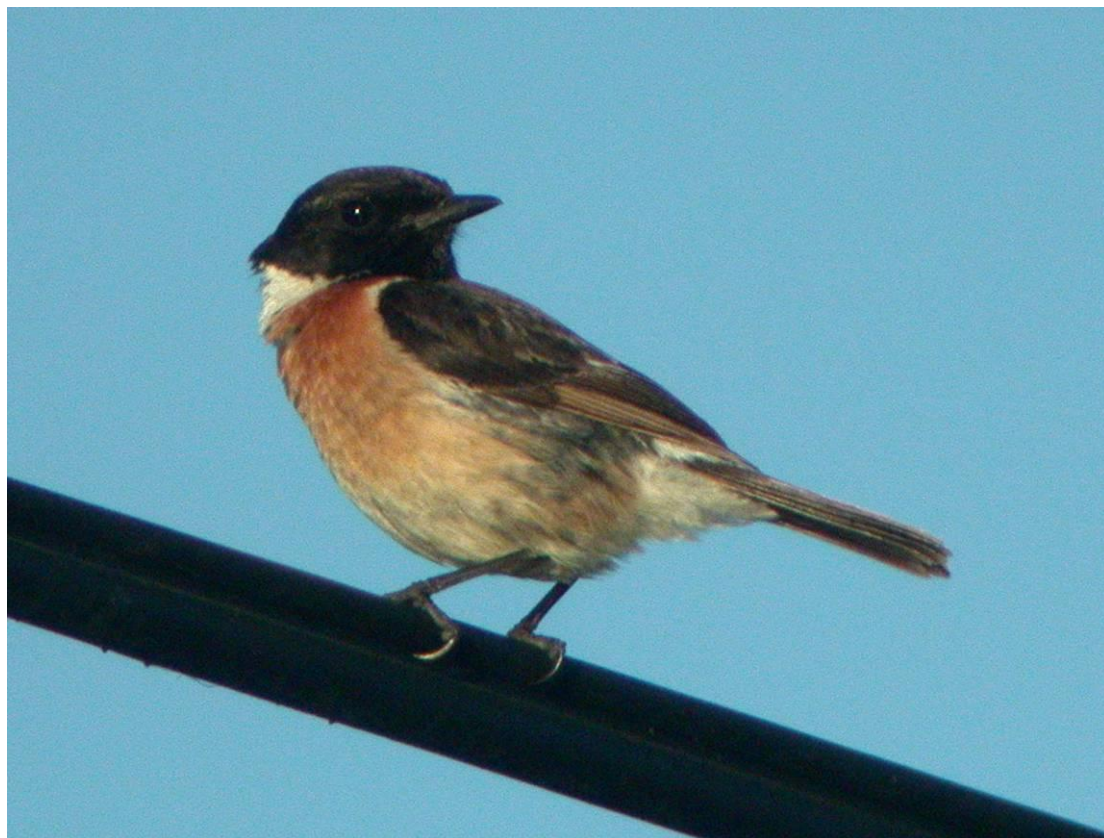


Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Sarthe

Maison de l'eau 43 rue de l'Estérel 72000 LE MANS
02 43 85 96 65/ mail : sarthe@lpo.fr / site : sarthe.lpo.fr



Le tarier pâtre

BULLETIN ANNUEL N° 9 (2009)



SARTHE



SOMMAIRE

- ✓ **LA CHEVECHE D'ATHENA (*Athene noctua*) : RESULTAT DE DIX ANNEES DE RECENSEMENT, DE PROTECTION ET DE SENSIBILISATION**
Frédéric Lécureur, Jean-Yves Renvoisé
et M. Ameline (Parc naturel régional Normandie-Maine) **p. 2 à 30**

I / Introduction	p. 3
II / La Chevêche d'Athéna en Sarthe	p. 4
1/ Cadre de l'étude	p. 4
2/ Résultats et analyse	p. 5
III / Les actions engagées en faveur de l'espèce	p. 9
1/ Menaces	p. 9
2/ Actions menées par la LPO Sarthe	p. 9
3/ Actions menées par le PNR Normandie – Maine et résultats obtenus	p. 14
IV / Perspectives	p. 16
V / Conclusion	p. 17
VI / Bibliographie	p. 18
VII / Annexes	p.19

- ✓ **L'ENQUETE RALE DES GENETS (*Crex crex*) EN SARTHE EN 2009**
Frédéric Lécureur **p. 33 à 43**

1. Population et tendances	p. 33
2. L'enquête en 2009	p. 33
3. Résultats	p. 34
4. Bilan et perspectives	p. 35
5. Annexe	p. 36
6. Bibliographie	p. 43

- ✓ **LA MIGRATION DU MERLE A PLASTRON (*Turdus torquatus*) EN SARTHE**
Jérôme Lacampagne **p. 44 à 45**

La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) : résultats de dix années de recensement, de protection et de sensibilisation

Rédaction :

F. Lécureur avec la collaboration de J-Y. Renvoisé (LPO Sarthe)
M. Ameline (Parc naturel régional Normandie-Maine)

Cartographie :

E. Perez (LPO Sarthe)

Décembre 2008



I/INTRODUCTION

La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), petit rapace nocturne sédentaire, était considérée comme commune dans le département de la Sarthe au début du XX^{ème} siècle (Cottureau E., 1919) et même jusque dans les années 1950 (coll. Coordination LPO, 2008).

Aujourd'hui, l'espèce est en déclin au niveau européen, national et régional. Elle est, de plus, considérée comme espèce prioritaire en Pays de la Loire en raison de la présence d'au moins 10% de l'effectif français (coll. Coordination LPO, 2008).

Devant la raréfaction de cette espèce à l'allure et aux comportements sympathiques, la LPO Sarthe, et notamment Jean-Yves Renvoisé, administrateur, ont décidé, en 1999, de parcourir le département à la recherche de cet oiseau emblématique.

Après une décennie d'étude, 12 000 km parcourus et 900 heures de terrain, la population sarthoise est désormais mieux connue, les menaces et les mesures de protection identifiées et de nombreuses actions de sensibilisation et de préservation ont été engagées. La présente synthèse s'efforcera de présenter ces résultats.

II/LA CHEVECHE D'ATHENA EN SARTHE

1 / CADRE DE L'ETUDE

A / Protocole d'étude

Le recensement de l'espèce a été effectué principalement en utilisant la technique dite de la repasse même si certains couples ou individus ont pu être repérés grâce à une observation directe.

La repasse est un procédé qui consiste à émettre, au magnétophone, plusieurs séquences pré-enregistrées du chant du mâle. Cette diffusion du chant se fait en soirée, par temps calme, de début février jusqu'à fin avril, c'est-à-dire en début de saison de reproduction de l'espèce et avant la période de couvaison. En cas de présence d'un couple ou d'un mâle sur le secteur où a été émis le chant, la plupart du temps, le mâle répond pour défendre son territoire contre cet intrus fictif.

Préalablement à cette prospection nocturne au magnétophone, les secteurs géographiques à étudier sont repérés en journée afin de définir les localités où seront émises les émissions sonores. Ces localités dénommées «points d'écoute» sont réparties à raison d'une par km² en évitant toutefois les milieux connus pour ne pas être favorables à l'espèce : forêts, bois, centre bourg, grandes surfaces cultivées sans arbre, ni bâtisse.

Ces points d'écoute, une fois définis, sont matérialisés sur une carte IGN. Les réponses obtenues lors de la diffusion du chant sont également matérialisées sur la carte avec une flèche indiquant, depuis le point d'écoute, la position du mâle ou du couple ayant répondu.

Ce recensement a été coordonné par Jean-Yves Renvoisé qui a bénéficié de l'aide d'une trentaine de personnes différentes au cours de ces dix années de prospection : membres bénévoles et salariés de la LPO Sarthe, ornithologues (notamment Eric Lapous), clubs nature locaux (Club nature de Joué l'abbé)...

B / Secteurs d'étude

Le secteur d'étude se situe à l'échelle du département même si le taux de prospection varie d'une commune à l'autre. Sur les 375 communes sarthoises, 52 ont été inspectées sur 80 à 100% de leur surface, 16 communes entre 50 et 80%, 59 entre 20 et 50% et 30 autres entre 5 et 20%. La surface de prospection correspond aux secteurs géographiques avec les points d'écoute ainsi qu'aux zones jugées visuellement défavorables.

A l'heure actuelle, 1370 km² ont été prospectés sur les 6206 km² que compte la Sarthe soit 22,07% du territoire départemental.

La surface prospectée englobe aussi bien des communes jugées plutôt favorables à l'espèce que des communes qui, à contrario, le sont peu.

Il en est de même pour les secteurs géographiques non étudiés à l'heure actuelle. Certains sont potentiellement habités par l'espèce alors que pour d'autres, la présence de la Chevêche semble peu probable.

Les surfaces et le taux de prospection commune par commune figurent en annexe 4.

Les communes dont le taux de prospections est supérieur ou égal à 20% sont cartographiées en annexe 1.

2 / RESULTATS ET ANALYSE

A/ Biologie et écologie des populations sarthoises



Au cours de ces 10 années de recensement, la Chevêche d'Athéna a pu être observée pendant les différentes phases de son cycle de vie et certains comportements liés à l'écologie et à la biologie de l'espèce ont été relevés.

◀ Chouette Chevêche adulte à l'entrée d'une cavité de chêne têtard.

(Photo : P. Houalet/LPO Sarthe.)

a / Habitats

En Sarthe, la Chevêche d'Athéna se rencontre principalement en milieu bocager. Elle affectionne notamment :

- les secteurs dédiés à l'élevage notamment les milieux prairiaux extensifs pâturés et/ou fauchés caractérisés par la présence d'arbres à cavités (alignement d'arbres têtards, arbres isolés tels vieux fruitiers ou têtards) ;
- les vergers hautes-tiges comportant une certaine proportion de vieux arbres ;
- la proximité des fermes.

Il est également possible de rencontrer l'espèce :

- en milieu périurbain notamment en périphérie des villages où subsiste un élevage très extensif (ovins notamment) avec quelques vieux fruitiers,
- et plus rarement dans les zones de culture mais uniquement autour des bâtiments agricoles.

En revanche, elle évite les bocages à mailles serrées aux haies denses et elle n'a jamais été observée dans les vergers basses-tiges, dans les milieux boisés, dans les zones fortement urbanisés (villes et centres bourgs) ni dans les cultures intensives.

Dans les différents milieux et habitats utilisés, la Chevêche est fidèle à son territoire.



◀ Les prairies extensives comportant des arbres têtards sont des habitats utilisés par la Chevêche.

(Photo : F. Lécureur/LPO Sarthe.)

▼ Un autre habitat caractéristique : le verger de haute-tige.

(Photo : J-Y. Renvoisé/LPO Sarthe.)



b / Nidification

Le suivi de 35 couples reproducteurs sur plusieurs années a permis de caractériser le type de cavité utilisé, en période de reproduction, par cette espèce cavernicole.

59% des couples occupent des cavités arboricoles. Ces cavités sont localisées dans 80% des cas dans des arbres têtards et 20% d'entre elles dans des fruitiers.

Les cavités liées au patrimoine bâti sont, quant à elles, convoitées par 35% des couples reproducteurs. Par ordre décroissant : dépendances, maisons d'habitation mais aussi églises.

Enfin, dans 6% des cas, la reproduction a eu lieu dans un tas de bois.

Pour ce qui est du nombre de jeunes, les informations collectées permettent de l'estimer entre deux et quatre par couple. Les naissances s'étalent de début mai jusqu'à la mi-juin avec un pic de naissance constaté vers la mi-mai.

Nous remarquons également que ce sont les nichées tardives qui sont généralement les plus petites en terme d'œufs pondus et donc de juvéniles.

c / Régime alimentaire

Le régime alimentaire a pu être mis partiellement en évidence grâce à l'examen des pelotes de rejection mais aussi grâce à l'observation des réserves de nourriture que l'on retrouve parfois à l'intérieur des cavités de reproduction ou des nichoirs, comportement caractéristique des rapaces nocturnes.

Tout d'abord, nous avons constaté que la Chevêche adaptait son régime alimentaire en fonction de la disponibilité en proies, elle-même conditionnée par le milieu, les saisons et les conditions climatiques. En règle générale, sont consommés : des micromammifères, des vers de terre, des insectes et des oiseaux.

Les micromammifères capturés par la Chevêche sont les mulots, les campagnols, les musaraignes mais aussi la Taupe d'Europe. Les principaux insectes consommés sont les coléoptères notamment les saproxylophages ainsi que les papillons de nuit dont la présence correspond à la période

d'élevage des jeunes.

Pour ce qui est des oiseaux, la prédation est exercée principalement sur des passereaux, de petite taille voire de taille moyenne quand il s'agit de juvéniles (notamment Merle noir et Etourneau sansonnet).



▲ Pelote de rejection de Chevêche.
(Photo : F. Bouton/LPO Sarthe.)



▲ Petit passereau en réserve de nourriture dans un nichoir.
(Photo : G. Carreau/LPO Sarthe.)

◀ Le Lucane cerf-volant : un coléoptère prédaté par la Chevêche
(Photo : F. Lécureur/LPO Sarthe.)

B/ Effectif départemental

Actuellement, 203 mâles chanteurs sont connus sur le département. Ces individus n'ont pas tous été découverts la même année. Même si certains individus recensés ont disparu depuis leur découverte, d'autres mâles localisés sur d'autres territoires ont quant à eux été répertoriés. Le suivi régulier des sites connus et la poursuite des prospections nous permettent d'établir le cumul de données d'individus dont la probabilité de maintien sur leur territoire est forte.

Parmi ces 203 individus, 195 se répartissent sur les 1369,87 km² prospectés. En considérant que cette surface, représentant 22,07% du territoire, est représentative de l'occupation des sols à l'échelle départementale, **on estime, par extrapolation, à 883 le nombre de mâles chanteurs en Sarthe.**

De plus, au cours des recensements nocturnes et des sorties de terrain diurnes, l'observation d'une femelle ou l'audition de son chant sur le territoire d'un mâle recensé nous ont permis de chiffrer le nombre de couples. Ainsi 120 couples sont connus et 117 d'entre eux sont répartis les 1369 km² étudiés. Par extrapolation, on obtient 530 couples de Chevêche d'Athéna pour le département. Ce nombre est très certainement sous-estimé dans la mesure où certaines femelles sont muettes lors de la repasse et que tous les territoires de mâles chanteurs n'ont pas été prospectés en journée.

En tenant compte de ces différentes extrapolations, on peut estimer entre 550 et 850 le nombre de couples Chevêche d'Athéna en Sarthe.

La carte de répartition des mâles chanteurs figure en annexe 2.

C/ Répartition et abondance

Les recensements menés pendant près de 10 années consécutives montrent que la répartition et l'abondance de l'espèce sont très hétérogènes.

Le tarier pâtre n°9

Tout d'abord, l'espèce est absente des milieux qui ne correspondent pas à ses exigences écologiques mais on remarque également que sa présence n'est pas une constante même dans des milieux qui paraissent favorables. Dans ces milieux « a priori » propices à l'espèce où celle-ci est absente, le facteur limitant semble être le manque de cavités.

Sinon, en règle générale, la répartition de l'espèce semble diffuse, du moins dans les secteurs géographiques prospectés. La population reproductrice est regroupée par couple ou en îlots de faibles effectifs très éloignés les uns des autres. Ce type de répartition semble avoir pour origine l'occupation des sols. La fragmentation des habitats de l'espèce isole les populations.

Enfin, sur deux grands secteurs géographiques du département, la répartition de l'espèce est moins diffuse et les populations y sont relativement plus importantes.

L'un de ces secteurs est localisé au Sud-ouest du département, en grande partie sur le canton de Sablé-sur-Sarthe. Sur ce canton, 38 mâles chanteurs ont été répertoriés à ce jour et la densité atteint 0,12 mâle chanteur/km².

Le second secteur, avec 85 mâles chanteurs recensés à l'heure actuelle, se situe au nord du Mans sur les cantons de Le Mans-Nord, de Ballon et sur la partie Est du canton de Conlie. A noter que sur le canton de Ballon, la densité s'élève à 0,21 mâle chanteur/km². C'est actuellement la plus forte densité connue à l'échelle d'un canton.

Ce secteur est bordé à l'Ouest comme au Nord par de grandes surfaces occupées par l'agriculture intensive et au Sud par l'agglomération mancelle. En revanche, il est fort probable que cette « métapopulation » s'étende en direction du Nord-Est notamment au Sud-Est du canton de Marolles-les-Braults et au Nord-Ouest du canton de Bonnétable. En effet, ces deux zones, quasiment pas prospectées, possèdent une proportion relativement importante de milieux et d'habitats favorables à la Chevêche, des prairies dédiées à l'élevage bordées de haies peu denses composées d'arbres têtards creux.

Malheureusement, ce second secteur est traversé par plusieurs axes routiers et autoroutiers :

- la nationale 138 et l'A28 qui isolent les populations de l'Est du canton de Conlie de celles du canton de Ballon,
- l'A11 qui de la même façon sépare les populations du canton de Le Mans Nord de celles du canton de Ballon,

En outre, la ligne LGV « Bretagne – Pays de la Loire » traversera prochainement le canton de Ballon.

La répartition et l'abondance de l'espèce n'ayant pas été étudiées sur tout le département, il est possible que des populations aux caractéristiques similaires à celles évoquées pour les deux secteurs ci-dessus existent sur d'autres territoires du département.

Une proposition de délimitation des principaux noyaux de population et des principales voies de communication figure en annexe 3.

D/ Tendances

Il nous est impossible d'estimer l'évolution de l'effectif départemental. En effet, faute de moyens humains, il n'est pas effectué de comptage exhaustif des mâles chanteurs connus d'une année à l'autre même si leur suivi est effectué régulièrement. De même, nous n'avons pas encore mis en place de suivis pluriannuels de populations sur des surfaces données et significatives.

Malgré tout, une tendance au déclin est néanmoins constatée du fait de la disparition de couples reproducteurs ou de mâles chanteurs qui avaient été répertoriés.

III/LES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DE L'ESPECE

1 / LES MENACES

La principale menace qui pèse sur l'espèce est la destruction de son biotope.

L'intensification agricole a provoqué et entraîne encore de profondes modifications au niveau des paysages ruraux du département. Les milieux bocagers dédiés à l'élevage et à la polyculture



s'effacent au profit de la culture céréalière et notamment de la maïsiculture. La forte diminution du linéaire de haies, la réduction constante de la surface en prairies naturelles, l'abattage des arbres têtards et l'arrachage des vergers hautes-tiges sont autant de facteurs responsables de la disparition et de la fragmentation des habitats de la Chevêche.

◀ Destruction d'un verger haute-tige sarthois.
(Photo : J-Y. Renvoisé/LPO Sarthe)

Cette destruction des biotopes de l'espèce a également pour origine l'urbanisation notamment l'étalement urbain avec un accroissement relativement récent mais important de la surface des villages ruraux.

La Chevêche ayant un faible rayon de dispersion, la disparition et la fragmentation de ses habitats conduisent à l'isolement des populations ce qui constitue un facteur supplémentaire de déclin de l'espèce.

La mortalité accidentelle est également un facteur important de déclin de l'espèce. Le trafic routier représente un large pourcentage de mortalité chez ce rapace nocturne. C'est pendant la période d'élevage des jeunes et pendant leur émancipation que les collisions routières semblent être les plus nombreuses dans notre département. En effet, à cette période, les adultes multiplient les déplacements pour nourrir leur progéniture et les jeunes oiseaux en dispersion sont encore peu expérimentés avec le vol et avec les dangers de leur environnement. Ceux-ci, attirés par les insectes écrasés sur la route, sont malheureusement souvent surpris par les véhicules.

Les noyades notamment dans les abreuvoirs lisses pour bétail sont également relativement fréquentes et notamment en été.

Enfin, les 100 000 poteaux téléphoniques creux installés en Sarthe peuvent constituer un facteur supplémentaire de régression de l'espèce surtout à l'époque où ceux-ci n'étaient pas obturés et même à l'heure actuelle quand l'obturateur plastique disparaît. Depuis 2007, ce problème tend à se résoudre car France Télécom s'est engagé, en Pays de la Loire, à équiper, dans un délai de huit ans, son « parc » de poteaux métalliques avec des obturateurs adéquats.

2 / ACTIONS MENEES PAR LA LPO SARTHE

A/ Sensibilisation

Parallèlement au recensement de l'espèce et à l'observation de son comportement, la LPO Sarthe mène différentes actions de sensibilisation relatives à la préservation de l'espèce et de son habitat.

a / Education à l'environnement

Parmi ces actions, de nombreuses activités d'éducation à l'environnement en direction du grand public et des scolaires sont réalisées chaque année :

- sorties Nature grand public (office de tourisme, groupes de randonneurs, adhérents...) avec pour thème la découverte du milieu bocager,
- sorties nocturnes pour découvrir la Chevêche d'Athéna, dont la célèbre Nuit de la Chouette,
- projet pédagogique, en milieu scolaire et para-scolaire, axé sur les rôles socio-économiques et environnementaux du bocage,
- animations péri-scolaires de plantation de haies champêtres,
- expositions sur le milieu bocager notamment lors des comices agricoles.



▲ Diaporama précédant une sortie nocturne à la découverte de la Chevêche à Neuville-sur-Sarthe.

(Photo : J-Y Renvoisé/LPO Sarthe)



▲ Une animation «bocage» destinée à un groupe d'enfants en centre de loisirs.

(Photo : E. Perez / LPO Sarthe)

Souigné-sous-Ballon

Les Mil... Pat's observent les oiseaux du bocage

L'association de randonnée pédestre des Mil... Pat's totalise pour l'année 2007 111 adhérents, ce qui la place au 3^e rang départemental. Dimanche, elle proposait une randonnée à thème, qui a rassemblé près de 60 participants. Après un diaporama présentant les différentes espèces ornithologiques du bocage sarthois, deux groupes sont allés observer les oiseaux sur deux parcours autour de Souigné-sous-Ballon.

Accompagnés, pour l'occasion, par trois guides de la Ligue de protection des oiseaux, les marcheurs ont pu apprécier les informations et explications des spécialistes. « Nous intervenons dans deux domaines : la sensibilisation auprès de la population, comme aujourd'hui avec les randonneurs de Souigné, mais aussi dans l'étude et la protection de la faune et la flore, par la mise en place d'inventaire notamment, ou encore dans le conseil aux collectivités locales pour l'aménagement des espaces naturels », indiquait Frédéric Lécureur, animateur salarié de la LPO.



Frédéric Lécureur, Elodie Perez et Sylvaine Faubert, de la LPO, ont animé cette sortie ornithologique.

Chacun pouvait ainsi, équipé de jumelles et de livrets mis à disposition par l'association, mettre un nom sur les oiseaux présents dans le bocage souignéen. « Il est intéressant de rappeler l'utilité de notre bocage et des haies qui le composent. La suppression de ces éléments naturels du paysage a un impact direct sur la disparition de certaines espèces », précisait les animateurs, en quittant le château de la Freslonnière, point de départ des randonnées.

▲ Sortie grand public dans la campagne de Souigné-sous-Ballon.
(Article du 5 mars 2007 extrait du Maine-Libre)

b / Démonstration de savoir-faire

Nous organisons également, à l'intention du grand public, des journées consacrées à l'entretien et à la création d'arbres têtards. Ces journées sont l'occasion pour nous de sensibiliser les particuliers mais aussi les élus et les agriculteurs présents sur les intérêts socio-économiques et environnementaux des arbres têtards notamment vis-à-vis d'espèces comme la Chevêche.

**Démonstration d'élagage de têtards à Joué-l'Abbé. ►
(Article du 11 novembre 2005 extrait du Maine-Libre)**

Joué-l'Abbé

Comment obtenir et préserver la vie des arbres têtards

Pas moins d'une quarantaine de personnes a répondu à l'invitation de la LPO et du club nature de la MJC pour écouter et assister à une démonstration d'élagage pour obtenir et préserver un arbre têtard, plus communément appelé souche dans notre région.

Après une présentation de l'exposition de la LPO, installée dans le « Mille clubs », qui expliquait la vie des oiseaux dans ce type d'arbre, le groupe est parti dans la nature pour assister à une démonstration d'élagage.

Pour l'occasion et notamment pour respecter l'aide obtenue auprès de la Direction régionale de l'environnement des Pays de Loire, il a été fait appel à un élagueur professionnel qui a expliqué au groupe les raisons de cet élagage particulier. La transformation d'un arbre en têtard ne perturbe pas sa vie dans le temps, mais il est nécessaire de faire un éla-



Démonstration d'élagage.

gage périodique avant que les branches ne deviennent des troncs. Le représentant de la société sarthoise Raciné de Soullière a vraiment évoqué la nécessité de préserver les essences de notre région, fussent-elles des têtards.



Une quarantaine de personnes s'est intéressée à l'élagage des arbres têtards.

c / Rencontre avec les acteurs de terrain

En outre, nous essayons de rencontrer le maximum de propriétaires, particuliers, agriculteurs ou collectivités dont le terrain abrite la Chevêche. Cette rencontre nous permet d'échanger sur le déclin de l'espèce et sur les nécessités de maintenir et de gérer son habitat. Nous allons aussi rendre visite aux personnes ayant connaissance d'une Chevêche en difficulté ou d'un propriétaire de terrain désirant réaliser des aménagements pour la reproduction de cette espèce.

d / Edition

Enfin, nous avons édité trois brochures dédiées respectivement aux arbres têtards, aux vergers de hautes-tiges et aux haies champêtres. Ces documents diffusés en direction des particuliers, des professionnels du monde agricole et des collectivités locales ont pour objectif de sensibiliser les publics sur les enjeux environnementaux qui existent autour de ces composantes bocagères afin de promouvoir leur conservation et leur restauration.



B/ Protection

Différentes actions de protection ont également été entreprises en faveur de l'espèce.

a / Installation de nichoirs

Même si la pose de nichoirs n'est pas une action qui permettra d'enrayer le déclin de la Chevêche, elle a été envisagée et réalisée sur des secteurs géographiques du département afin de maintenir une population existante voire de favoriser son augmentation. En effet, les sites où sont installés les nichoirs sont caractérisés soit par la présence d'îlots de population isolés aux effectifs faibles dont les chances d'extension sont limitées en raison d'un manque de cavités. Soit ils sont caractérisés par des modifications de milieu ayant pour conséquence une diminution du nombre de sites de nidification disponibles au sein d'une population plus ou moins abondante.

Actuellement, plus de quarante nichoirs sont «en service». Deux modèles différents ont été installés et depuis deux ans, ils sont progressivement équipés d'un système anti-prédation afin de limiter la destruction des nichées notamment par la fouine (*Martes foina*).

Ceux-ci sont contrôlés chaque année, après la fin de la couvaison afin de ne pas déranger la femelle sur ses oeufs. Les juvéniles sont alors comptabilisés et le nichoir est éventuellement nettoyé si celui-ci est très sale.

Le taux d'occupation des nichoirs est relativement important. A titre d'exemple, en 2008, 50 % d'entre eux ont été visités et 35 % d'entre eux occupés. Depuis 2004, 112 jeunes ont pris leur envol suite à une naissance en nichoir.



▲ Un nichoir dit «casse à vin» équipé à son entrée d'un tuyau PVC en guise de système anti-prédation. (Photo : G. Carreau/LPO Sarthe)



▲ Le Nichoir «horizontal». (Photo : G. Carreau/LPO Sarthe)



◀ Poussins à l'intérieur d'un nichoir. Leur âge est estimé entre 5 et 10 jours, on les appelle des «petits gris».

(Photo : G. Carreau/LPO Sarthe)

b / Poteaux téléphoniques

Dès le début de nos travaux en faveur de la Chevêche, nous avons pris contact avec France Télécom pour essayer de minimiser l'impact des poteaux téléphoniques creux sur la faune cavernicole et notamment sur la Chevêche.

En effet, en 2002, encore 90% des poteaux du département de la Sarthe étaient équipés avec un obturateur plastique qui se détériore facilement. Contrôlés tous les 6 ans, certains pouvaient donc restés non obturés un laps de temps relativement long. A partir de 2003, France Télécom s'est alors engagé à équiper d'un obturateur métallique les poteaux non bouchés signalés par la LPO Sarthe.

Puis, en 2007, une convention est signée entre France Télécom et la Coordination Régionale LPO des Pays de la Loire. Celle-ci prévoit la neutralisation de l'ensemble des poteaux téléphoniques creux des cinq départements des Pays de la Loire dans un délai de huit ans. **Cette convention est présentée en annexe 5.**

Néanmoins, nous poursuivons nos efforts de sensibilisation sur la dangerosité de ce type de poteau et réalisons le travail d'obturation notamment auprès de certaines collectivités qui les ont utilisés pour des aménagements urbains à une époque où cela était autorisé.



◀ **Bouchage avec obturateur métallique de poteaux creux utilisés par une commune pour protéger un terrain de football. L'opération est réalisée en accord avec la municipalité, par des bénévoles de la LPO Sarthe avec du matériel fourni par France Télécom.**

(Photo : G. Carreau/LPO Sarthe)

c / Base de données

Afin de faciliter leur exploitation, l'ensemble des observations relatives à la Chevêche, ont été, au cours de l'année 2008, importées vers notre base de données naturalistes. Ainsi nous disposons d'un socle de connaissances que nous pourrons enrichir et modifier en fonction de l'avancement de nos travaux.

3 / ACTIONS MENEES PAR LE PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE ET RESULTATS OBTENUS

Depuis plus de vingt ans, le Parc s'est intéressé à l'avifaune de son territoire avec l'édition, en 1986, des « oiseaux nicheurs du parc naturel régional Normandie-Maine », travail réalisé en collaboration avec l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO), le Groupe Sarthois d'Ornithologie (GSO), Mayenne Nature Environnement (MNE) et le Groupe Ornithologique Normand (GONm).

La Chouette chevêche est considérée comme symbolique du bocage et des vergers. Compte tenu de la dynamique de ses populations, le Parc a réalisé une étude en 1988 sur la caractérisation du milieu de vie de cette espèce sur le territoire du Parc. C'est à partir de cette étude que trois secteurs du Parc ont fait l'objet de la mise en place d'un suivi. Initié en 1989, ce suivi, coordonné au niveau national par Jean-Claude GENOT, s'inscrit dans un premier temps dans le cadre d'un réseau inter parcs (9 parcs naturels régionaux et un parc national). Ensuite, il sera intégré au programme national de préservation de la biodiversité.

Des actions concrètes sur le terrain

Partant du principe que le principal facteur de la raréfaction de la Chouette chevêche était la disparition des vieux arbres, en partenariat avec le GONm et le Groupe Ornithologique des Avaloirs (GOA), le Parc a installé 120 nichoirs artificiels sur deux zones testes entre 1991 et 1993. Le suivi réalisé pendant plusieurs années a démontré son inefficacité et l'action fut abandonnée. En parallèle, le Parc a financé l'obstruction des poteaux téléphoniques constituant un piège mortel pour la chevêche.

Sensibiliser pour mieux faire prendre en compte

Afin de sensibiliser les jeunes et le grand public, le Parc a édité, en 1995, une affiche présentant la chouette chevêche. Elle a été largement diffusée dans les établissements scolaires et les mairies du Parc. En outre, une exposition, sur le thème des rapaces nocturnes, a été réalisée pour servir de support de sensibilisation lors des premières éditions de la nuit de la chouette, co-organisée au niveau national par la LPO et la Fédération des Parcs.

Un déclin constant

Le suivi effectué sur les trois secteurs du Parc depuis 20 ans a mis en évidence le déclin des populations de la Chouette chevêche.

Le secteur du Domfrontais, d'une superficie de 51 km², est celui qui a connu la situation la plus défavorable. En 1989, 15 mâles chanteurs avaient été recensés, par la suite nous avons observé un déclin constant du nombre d'individus contactés jusqu'à disparition totale en 2000. Les suivis réalisés depuis, le dernier en 2008, n'ont pas permis de retrouver l'espèce sur ce secteur.

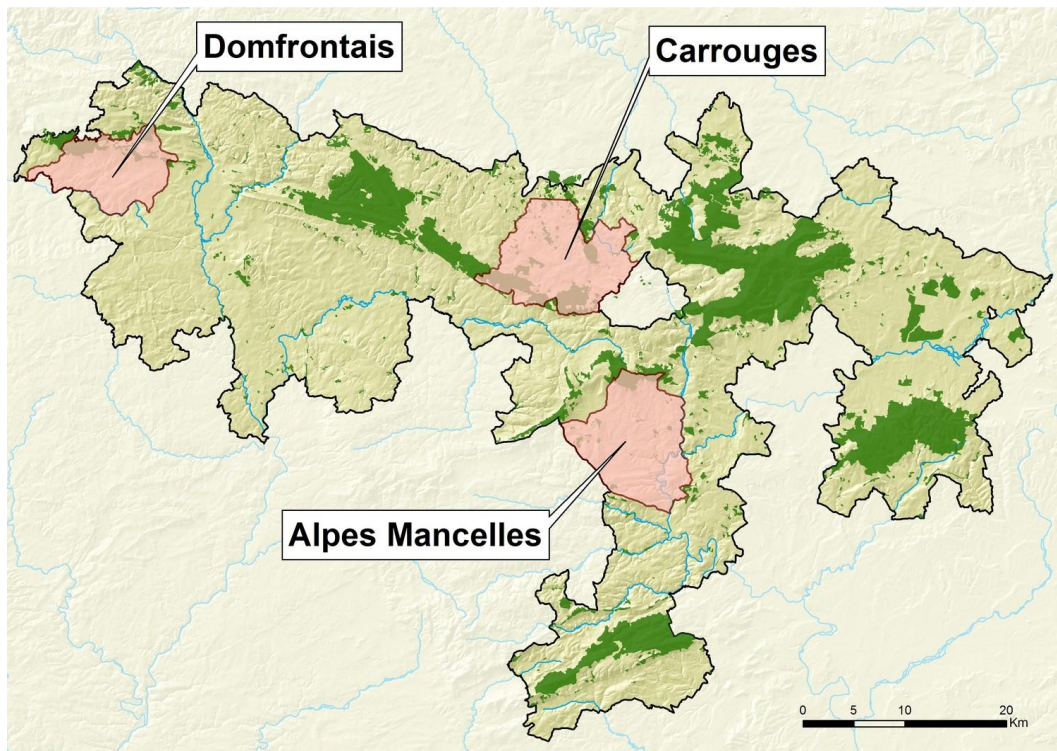
Heureusement, sur les deux autres territoires de suivi des populations de Chouette chevêche n'ont pas connu le même destin tragique. Le secteur de Carrouges (93 km²) a toujours eu des effectifs faibles oscillant entre 1 et 6 mâles chanteurs. Le recensement de 2008 a fourni 3 individus, nous pouvons en déduire une certaine stabilité. Cependant un effectif aussi faible ne peut pas constituer une population viable. Il s'agit probablement, pour cette zone, d'individus périphériques d'une population bien plus importante.

Quant au troisième secteur, situé sur les Alpes mancelles (100 km²), il a toujours été le plus riche, même si on observe des variations importantes selon les années. En 1989, 45 mâles avaient été recensés et seulement 20 en 2008. Entre ces deux périodes les effectifs les plus faibles observés ont été de 13 et le plus élevé de 41.

Là où les populations sont toujours présentes, nous pouvons considérer que les effectifs restent globalement stables. Cependant sur l'ensemble des trois sites, nous avons constaté la disparition d'un tiers des effectifs.

Cette tendance est certainement représentative de la situation sur le territoire du Parc. La situation reste préoccupante et nécessite de poursuivre toutes les actions favorables à la préservation de cette espèce révélatrice d'un environnement naturel de qualité.

**Secteurs de suivi des populations de Chouette chevêche sur le territoire du
Parc naturel régional Normandie-Maine**



IV/PERSPECTIVES

Même si ces dix années consacrées à la Chevêche d'Athéna nous ont permis de mieux connaître la population départementale et d'agir en faveur de la préservation de l'espèce, de nombreux travaux restent à mener. Il serait nécessaire d'améliorer nos connaissances actuelles, de poursuivre la sensibilisation des publics mais aussi et surtout de mener des actions de conservation de son habitat.

a / Amélioration des connaissances

Il serait très utile actuellement de mieux connaître la répartition et la tendance de l'espèce ainsi que les échanges entre populations.

Une évaluation plus précise de sa répartition permettrait de hiérarchiser les secteurs géographiques sur lesquels intervenir dans le cas où des mesures de conservation et de restauration d'habitats seraient mises en place. En effet, certaines zones du département semblent propices à la présence de l'espèce mais n'ont pas fait l'objet de prospections : le Sud-Est du canton de Marolles-les-Braults, le Nord-Ouest du canton de Bonnétable, les collines des Alpes mancelles, le bocage au nord de Perseigne, le bocage entre Sillé-le-Guillaume et la Grande-Charnie.

De même, il nous est actuellement impossible d'estimer la tendance d'évolution de l'espèce. Aucune comparaison temporelle ou spatiale n'est donc possible pour le moment. Des suivis de différents noyaux de population sur des surfaces données et significatives seraient à réaliser.

Enfin, la mise en place d'un programme de baguage de juvéniles et d'adultes pourrait rendre compte des échanges entre populations, notamment au niveau de la dispersion des jeunes mais aussi sur le franchissement de certaines voies de communication telles celles qui traversent la «métapopulation» située au nord du Mans.

b / Sensibilisation

Le travail de sensibilisation doit se poursuivre notamment en direction :

- des collectivités pour que la préservation des éléments bocagers (vergers de hautes-tiges, haies champêtre, prairies extensives...) ainsi que leur continuité dans l'espace soient prises en compte dans les documents d'urbanismes,
- des agriculteurs sur la valeur patrimoniale des milieux bocagers qu'ils exploitent,
- des consommateurs des produits du verger afin qu'ils privilégient les productions issues des vergers hautes-tiges,
- des particuliers désireux de s'investir dans la plantation et la gestion de haies et de vergers,
- des agriculteurs et des particuliers sur la dangerosité des abreuvoirs lisses destinés aux animaux en pâture.

De plus, en 2009, la LPO Sarthe en collaboration avec le Club Nature de Joué-l'Abbé organisera le Colloque Francophone chevêche dans le canton de Ballon, secteur géographique du département où les populations du rapace nocturne sont les plus abondantes.

Cette manifestation sera l'occasion de sensibiliser des élus et des professionnels du monde agricole sur la préservation, la gestion et la valorisation des habitats de l'espèce. Des thèmes en rapport avec l'actualité du département de la Sarthe tels les déplacements de population ou la création de nouveaux milieux favorables suite à des tracés de lignes LGV ou de déviation seront également évoqués.

c / Actions sur l'habitat

L'avenir de cette espèce dans notre région nécessite le maintien d'une agriculture extensive. L'octroi d'aides financières, via différentes mesures agro-environnementales, pourrait aider au maintien de cette production extensive sur des secteurs à forts enjeux pour la Chevêche, y compris en dehors des zones d'actions prioritaires.

Ces aides financières seraient versées pour soutenir notamment :

- la plantation et la valorisation des vergers hautes tiges,
- l'entretien et la création d'arbres têtards,
- l'élevage extensif,
- la production biologique.

Parallèlement à ces aides, un effort doit être entrepris pour permettre le développement de labels et de filières de commercialisation des produits issus de l'agriculture extensive.

De même, il est indispensable d'identifier, de faire connaître et de favoriser la prise en compte des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme.

Le soutien d'opérations de restauration et d'entretien de corridors écologiques et de leurs principaux éléments structurants afin d'aboutir à un maillage cohérent est tout aussi indispensable pour permettre les échanges de population.

Il est également nécessaire de prendre en considération des populations de Chevêche en amont des projets de construction ou d'amélioration de voies de communication et prévoir des aménagements paysagers limitant les collisions le long des tracés de ces infrastructures.

V/CONCLUSION

La LPO Sarthe a continué cette année et poursuivra les années à venir ses prospections en faveur de la Chevêche d'Athéna afin de consolider ses estimations de population. De même, elle poursuit ses actions de sensibilisation avec, entre autres, la réalisation en 2008 et 2009 d'une exposition dédiée au bocage.

Cependant, il est nécessaire, aujourd'hui, que l'ensemble des acteurs concernés par la préservation de cette espèce travaille conjointement afin de favoriser la mise en œuvre d'actions de conservation et de restauration de son habitat. Actions qui seront bénéfiques au maintien d'un patrimoine culturel et naturel que représente le milieu bocager.

VI/BIBLIOGRAPHIE

Cottureau E., 1919. Les Oiseaux observés dans l'arrondissement de Saint-Calais.

Duchenne B., Renvoisé J-Y. & Transon P., 2008. La Chevêche d'Athéna in Marchadour B. & Séchet E. (coord.). *Avifaune prioritaire en Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, conseil régional des Pays de la Loire : p 70 à 71.

Gallien F. & Julliot H., 2006. La Chouette chevêche (*Athene noctua*) sur le territoire du Parc naturel régional du Perche. 28 p. Groupe Ornithologique Normand – Parc naturel régional du Perche.

Génot J-C., 1999. La Chevêche d'Athéna in Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D., les Oiseaux menacés et à surveiller en France.

Génot J-C. & Lecomte P., 1998. Essai de synthèse sur la population de Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) en France. Ornithos volume 5, n°3.

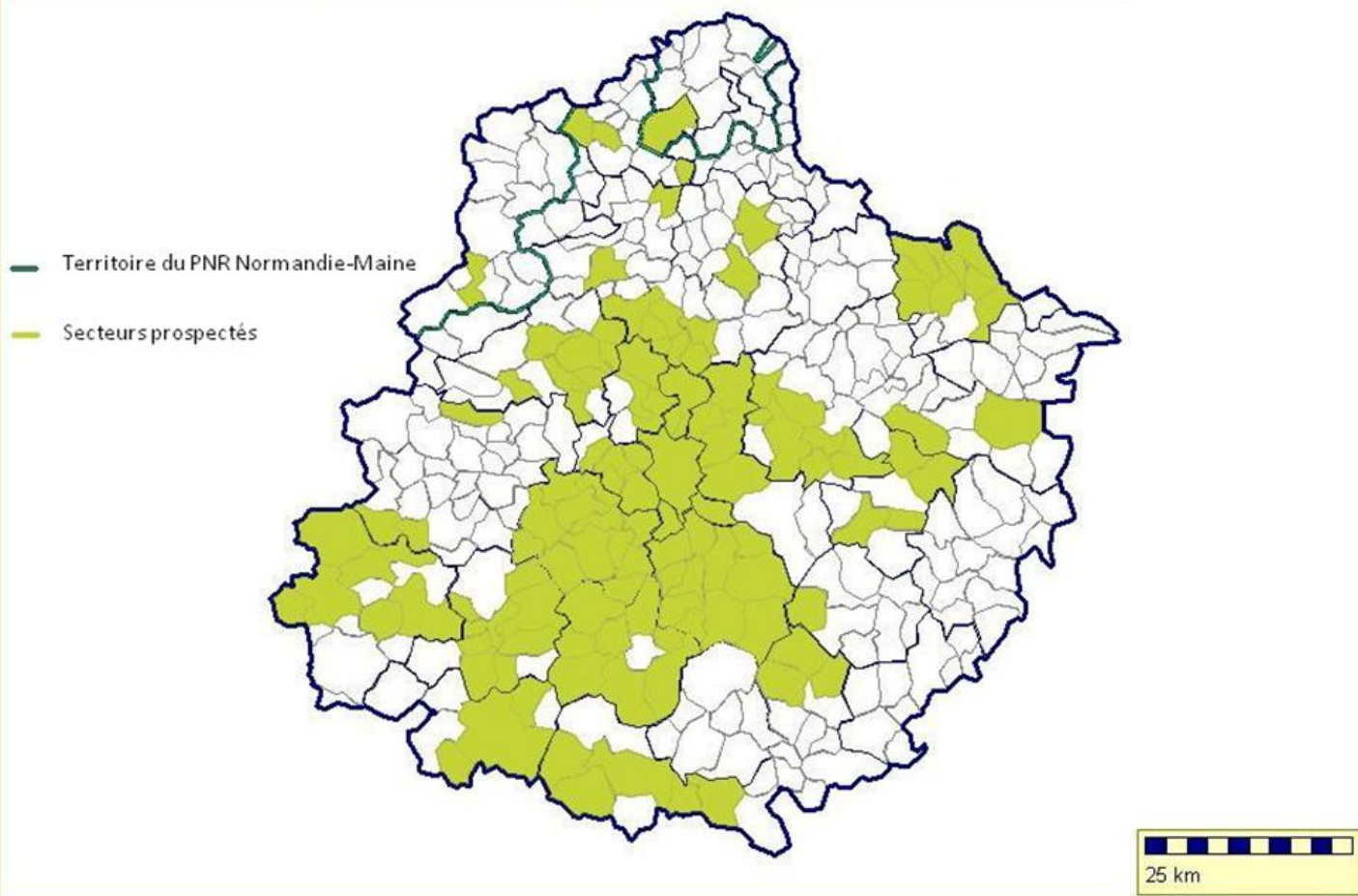
Penpeny M., 2005. La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) dans le Vexin français. Parc naturel régional du Vexin Français.

Renvoisé J-Y., 2004. La population de Chevêche en Sarthe. Le tarier pâtre n°4 p. 2 à12. Bulletin naturaliste de la LPO Sarthe.




VII/ANNEXES








ANNEXE 1 : carte des secteurs prospectés (communes avec taux de prospection $\geq 20\%$)

Carte des secteurs prospectés (communes avec un taux de prospection $>$ ou $=$ à 20%)

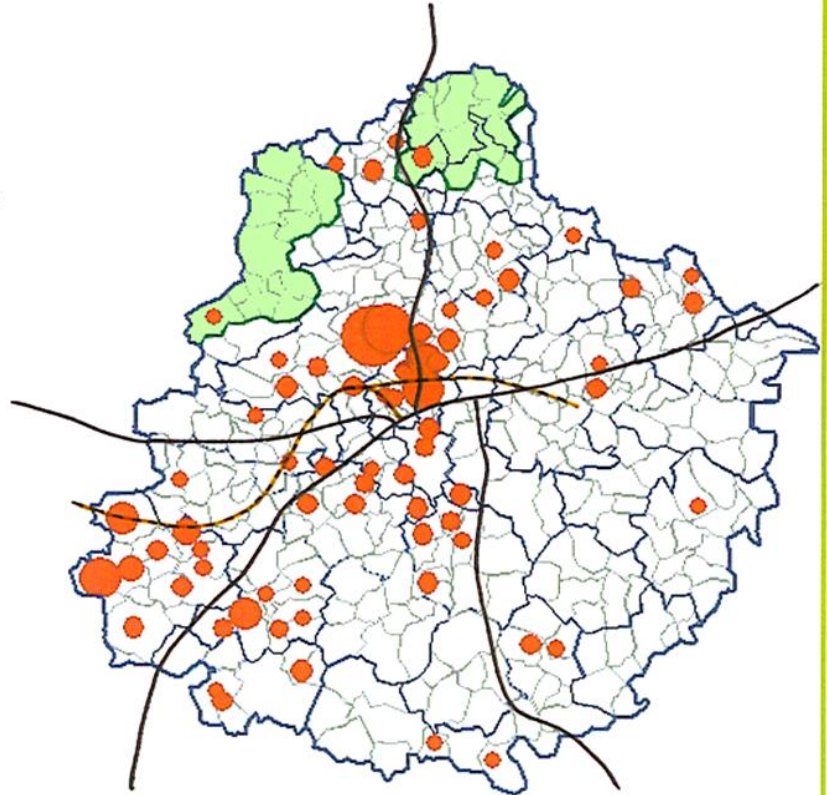


Carte de répartition des mâles chanteurs

-  Territoire du PNR Normandie -Maine
-  Autoroutes
-  Projet de tracé LGV

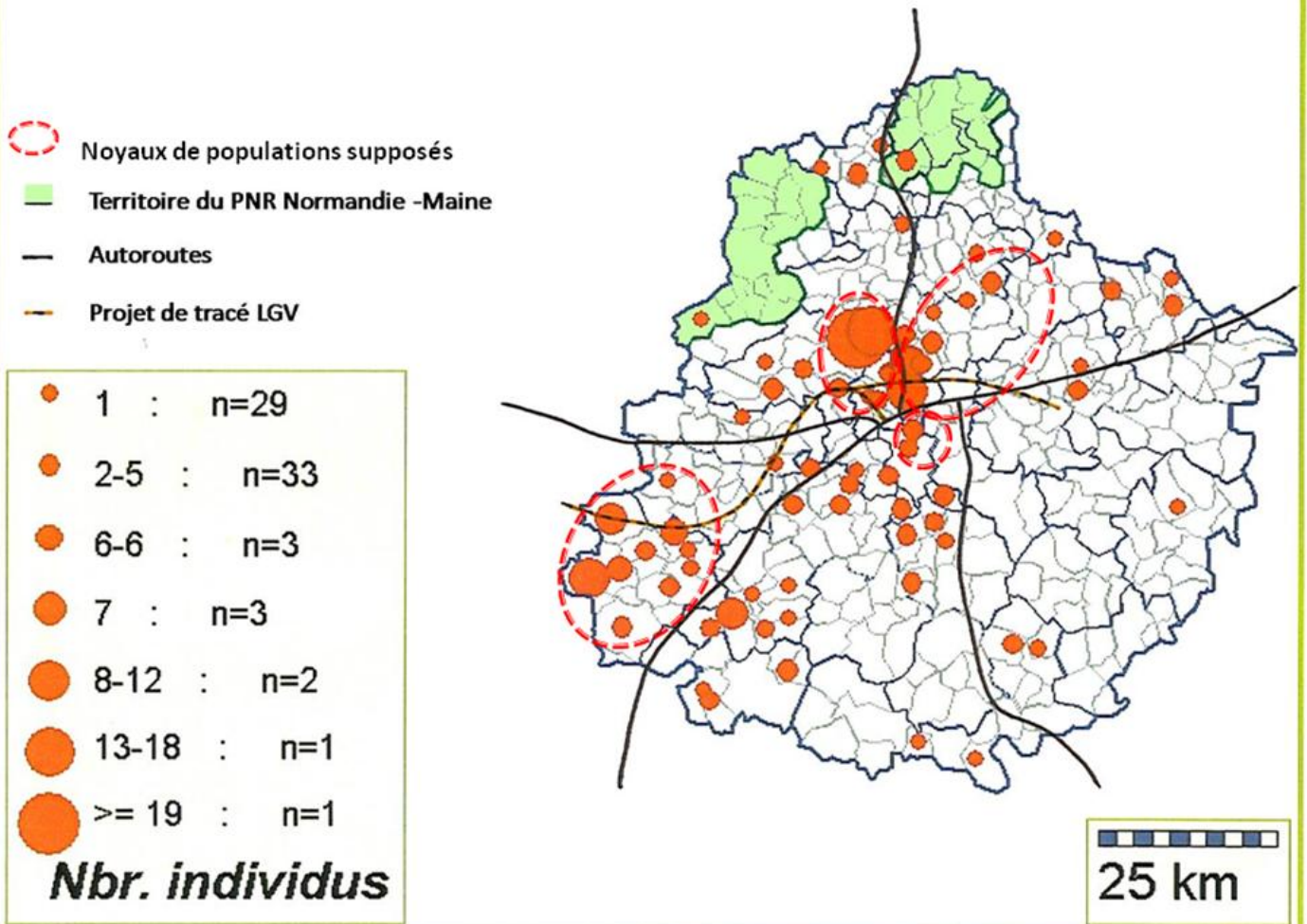
-  1 : n=29
-  2-5 : n=33
-  6-6 : n=3
-  7 : n=3
-  8-12 : n=2
-  13-18 : n=1
-  ≥ 19 : n=1

Nbr. individus




25 km

Carte de répartition des mâles chanteurs



ANNEXE 4 : surface prospectée, taux de prospection, mâles chanteurs et couples reproducteurs par commune

COMMUNE	Superficie de la commune (km ²)	Taux de prospection (%)	Surface prospectée (km ²)	Mâles chanteurs	Couples reproducteurs
ALLONNES (Chef Lieu)	18,07	80	14,46	3	1
Chaufour-Notre-Dame	11,19	0	0,00		
Fay	9,48	30	2,84		
Pruillé-Le-Chétif	10,3	100	10,30	0	0
Rouillon	9,15	30	2,75		
Saint-Georges-du-Bois	7,23	80	5,78	1	1
Total	65,42	55,23	36,13	4	2
BALLON	13,41	0	0,00		
Beaufay	23,87	0	0,00		
Courceboeuf	16,83	5	0,84		
Courcemont	19,26	0	0,00		
La Guierche	7,88	100	7,88	6	3
Joué-l'abbé	10,39	100	10,39	4	2
Montbizot	11,38	50	5,69	2	1
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	8,43	30	2,53	1	1
Saint-Jean-d'Assé	21,29	80	17,03	15	12
Saint-Mars-sous-Ballon	18,2	0	0,00		
Souillé	4,57	100	4,57	5	3
Souigné-sous-Ballon	12,76	70	8,93	4	2
Teillé	11,54	0	0,00		
Total	179,81	32,18	57,86	37	24
BEAUMONT-SUR-SARTHE	6,64	0	0,00		
Assé-le-Riboul	16,77	20	3,35		
Chérancé	10,38	20	2,08	1	
Coulombiers	12,34	0	0,00		
Doucelles	4,48	0	0,00		
Juillé	5,72	0	0,00		
Le-Tronchet	3,89	0	0,00		
Maresché	15,01	0	0,00		
Piacé	10,12	0	0,00		
Ségrie	21,99	10	2,20		
St-Christophe-du-Jambet	11,24	0	0,00		
St-Germain-sur-Sarthe	14,76	0	0,00		

Saint-Marceau	8,91	0	0,00		
Vernie	9,9	0	0,00		
Vivoin	18,26	0	0,00		
Total	170,41	4,48	7,63	1	0
BONNETABLE	40,08	0	0,00		
Briosne-les-Sables	9,85	0	0,00		
Courcival	8,94	0	0,00		
Jauzé	5,68	0	0,00		
Nogent-le-Bernard	30,26	0	0,00		
Rouperroux-le-Coquet	12,07	0	0,00		
St-Georges-du-Rosay	17,31	0	0,00		
Terrehault	5,73	0	0,00		
Total	129,92	0,00	0,00	0	0
BOULOIRE	26,77	0	0,00		
Coudrecieux	24,27	30	7,28		
Maisoncelles	11,1	20	2,22		
St-Mars-de-Locquenay	21,78	40	8,71		
St-Michel-de-Chavaignes	18,37	20	3,67		
Thorigné-sur-Dué	18,99	10	1,90		
Tresson	29,22	10	2,92		
Volnay	19,84	0	0,00		
Total	170,34	15,68	26,71	0	0
CONLIE	17,16	20	3,43		
Bernay-en-Champagne	10,34	15	1,55	2	1
Cures	11,5	100	11,50	2	1
Degré	9,83	0	0,00		
Domfront-en-Champagne	20,97	50	10,49		
La-Chapelle-Saint-Fray	6,38	30	1,91		
La-Quinte	8,81	30	2,64		
Lavardin	7,63	100	7,63	2	1
Mézières-sous-Lavardin	15,31	0	0,00		
Neuvillalais	18,86	0	0,00		
Neuvy-en-Champagne	14,79	30	4,44	0	
Ruillé-en-Champagne	14,93	0	0,00		
Saint-Symphorien	22,49	0	0,00		
Ste-Sabine-sur-Longève	11,82	100	11,82	18	14
Tennie	33,13	10	3,31	1	
Total	223,95	26,22	58,73	25	17

BRULON	16,27	0	0,00		
Avesse	18,72	5	0,94	1	1
Chantenay-Villedieu	27,74	0	0,00		
Chevillé	14,23	0	0,00		
Fontenay-sur-Vègre	11,46	75	8,60		
Maigné	11,5	0	0,00		
Mareil-en-Champagne	7,97	0	0,00		
Pirmil	17,4	10	1,74		
Poillé-sur-Vègre	17,56	35	6,15	2	
St-Christophe-en-Champagne	7,81	0	0,00		
St-Ouen-en-Champagne	11,2	0	0,00		
St-Pierre-des-Bois	7,54	0	0,00		
Tassé	10,77	0	0,00		
Viré-en-Champagne	11,48	0	0,00		
Total	191,65	9,09	17,42	3	1
CHATEAU-DU-LOIR	11,46	0	0,00		
Beaumont-Pied-de-Bœuf	24,68	70	17,28	3	2
Dissé-sous-Courcillon	34,92	0	0,00		
Flée	17,54	0	0,00		
Jupilles	26,41	70	18,49		
Luceau	18,77	0	0,00		
Montabon	7,48	0	0,00		
Nogent-sur-Loir	10,81	0	0,00		
St-Pierre-de-Chevillé	11,51	0	0,00		
Thoiré-sur-Dinan	17,72	20	3,54		
Vouvray-sur-Loir	8,05	0	0,00		
Total	189,35	20,76	39,31	3	2
ECOMMOY	28,5	100	28,50		
Brette-les-Pins	14,51	20	2,90		
Laigné-en-Belin	12,72	100	12,72		
Marigné-Lailié	32,73	100	32,73		
Moncé-en-Belin	17,49	100	17,49	3	2
Mulsanne	15,25	100	15,25	2	2
St-Biez-en-Belin	9,27	20	1,85		
St-Gervais-en-Belin	9,53	100	9,53		
St-Mars-d'Outillé	38,03	20	7,61		
St-Ouen-en-Belin	15,14	90	13,63	2	2
Téloché	22,79	100	22,79		
Total	215,96	76,40	165,00	7	6

FRESNAY-SUR-SARTHE	2,1	0	0,00		
Assé-le-Boisne	28,39	0	0,00		
Douillet-le-Joly	18,99	0	0,00		
Moitron-sur-Sarthe	10,32	0	0,00		
Montreuil-le-Chétif	14,64	0	0,00		
Sougé-le-Ganelon	18,11	0	0,00		
St-Aubin-de-Locquenay	17,31	0	0,00		
St-Georges-le-Gaultier	23,36	0	0,00		
St-Léonard-des-Bois	27,12	0	0,00		
St-Ouen-de-Mimbré	10,63	0	0,00		
St-Paul-le-Gaultier	15,15	0	0,00		
St-Victeur	7,06	0	0,00		
Total	193,18	0,00	0,00	0	0
LA-CHARTRE-SUR-LE-LOIR	8,3	0	0,00		
Beaumont-sur-Dême	13,49	0	0,00		
Chahaignes	22,83	0	0,00		
La-Chapelle-Gaugain	10,66	0	0,00		
Lavenay	7,7	0	0,00		
Lhomme	18,32	0	0,00		
Marçon	30,05	0	0,00		
Ponçé-sur-le-Loir	6,92	0	0,00		
Ruillé-sur-le-Loir	39,48	0	0,00		
Total	157,75	0,00	0,00	0	0
LA-FERTE-BERNARD	14,96	40	5,98		
Avezé	20,81	40	8,32	1	
Cherré	18,73	0	0,00		
Cherreau	11,64	70	8,15	2	
Cormes	19	20	3,80		
Dehault	8,94	50	4,47	3	
La-Chapelle-du-Bois	16,53	20	3,31		
Préval	7,62	20	1,52		
Souvigné-sur-Même	6,28	60	3,77		
St-Aubin-des-Coudrais	17,42	35	6,10		
St-Martin-des-Monts	5,72	0	0,00		
Théligny	14,31	0	0,00		
Villaines-la-Gosnais	10,34	0	0,00		
Total	172,3	26,36	45,42	6	0
LA-FLECHE	74,21	20	14,84		

Bazouges-sur-le-Loir	29,9	10	2,99	1	
Clermont-Créans	17,82	90	16,04	3	1
Cré-sur-Loir	17,19	80	13,75	2	1
Crosnières	20,45	0	0,00		
La-Chapelle-d'Aligné	33,04	10	3,30		
Mareil-sur-Loir	11,83	0	0,00		
Total	204,44	24,91	50,93	6	2
LA-FRESNAYE-SUR-CHEDOUET	31,41	0	0,00		
Allières-Beauvoir	15,07	0	0,00		
Blèves	2,04	0	0,00		
Chassé	7,23	0	0,00		
Chenay	2,16	0	0,00		
Les-Aulneaux	8,17	0	0,00		
Lignièrès-la-Carelle	6,75	0	0,00		
Louzes	8,24	0	0,00		
Montigny	3,85	0	0,00		
Neufchatel-en-Saosnois	23,41	0	0,00		
Roullée	19,93	0	0,00		
St-Rigomer-des-Bois	17,53	0	0,00	1	
Total	145,79	0,00	0,00	1	0
LA-SUZE-SUR-SARTHE	21,4	80	17,12		
Chemiré-le-Gaudin	22,8	90	20,52	4	2
Etival-les-le-Mans	10,34	100	10,34	2	1
Fercé-sur-Sarthe	12,1	90	10,89	1	1
Fillé-sur-Sarthe	10,07	100	10,07		
Guécélard	12,18	100	12,18		
Louplande	18,47	100	18,47		
Parigné-le-Pôlin	13,84	100	13,84		
Roëzé-sur-Sarthe	26,45	100	26,45		
Souigné-Flacé	16,49	90	14,84	2	2
Spay	14,22	100	14,22		
Voivres-les-le-Mans	11,43	100	11,43	1	1
Total	189,79	95,04	180,37	10	7
LE-GRAND-LUCE	27,26	10	2,73		
Courdemanche	24,02	0	0,00		
Montreuil-le-Henri	14,39	10	1,44		
Pruillé-l'Eguillé	21,18	20	4,24		
St-Georges-de-la-Couée	11,68	0	0,00		
St-Pierre-du-Lorouer	16,55	0	0,00		
St-Vincent-du-Lorouer	26,96	0	0,00		

Villaines-sous-Lucé	25,46	10	2,55		
Total	167,5	6,54	10,95	0	0
LE-LUDE	45,99	20	9,20		
La-Bruère-sur-Loir	11,47	0	0,00		
La-Chapelle-aux-Choux	14,43	20	2,89	1	1
Chenu	30,56	10	3,06	1	1
Dissé-sous-le-Lude	22,37	0	0,00		
Luché-Pringé	49,39	0	0,00		
Saint-Germain-d'Arcé	29,19	30	8,76		
Savigné-sous-le-Lude	33,84	70	23,69		
Thorée-les-Pins	28,18	40	11,27		
Total	265,42	22,18	58,86	2	2
LE-MANS-Sud	52,81	80	42,25	2	2
Arnage	10,76	70	7,53	2	1
Ruaudin	13,78	20	2,76	4	2
Total	77,35	67,92	52,54	8	5
LE-MANS-Est					
Challes	25,83	0	0,00		
Changé	35,06	30	10,52		
Parigné-l'Evêque	63,4	5	3,17		
Sargé-les-le-Mans	13,85	60	8,31	2	1
Savigné-l'Evêque	28,48	80	22,78	2	1
Yvré-l'Evêque	27,61	30	8,28	1	
Total	194,23	27,32	53,07	5	2
LE-MANS-Nord					
Aigné	12,59	10	1,26	1	1
La-Bazoge	22,87	100	22,87	3	2
La-Chapelle-Saint-Aubin	5,93	50	2,97		
Coulaines	3,93	100	3,93	4	4
La-Millesse	10,41	40	4,16	2	1
Neuville-sur-Sarthe	22,94	100	22,94	4	2
Saint-Pavace	5,16	100	5,16		
Saint-Saturnin	9,66	90	8,69		
Trangé	11,11	5	0,56		
Total	104,6	69,35	72,54	14	10
LOUE	15,85	0	0,00		
Amné-en-Champagne	15,95	0	0,00		

Auvers-sous-Montfaucon	7,49	0	0,00		
Brain-sur-Gée	15,9	0	0,00		
Chassillé	7,27	0	0,00		
Chemiré-en-Charnie	11,47	0	0,00		
Coulans-sur-Gée	27,48	0	0,00		
Crannes-en-Champagne	11,97	10	1,20	1	1,00
Epineu-le-Chevreuil	14,7	20	2,94	1	1
Joué-en-Charnie	23,53	0	0,00		
Longnes	6,4	0	0,00		
Saint-Denis-d'Orques	47,17	0	0,00	1	
Tassillé	6,46	0	0,00		
Vallon-sur-Gée	17,15	0	0,00		
Total	228,79	1,81	4,14	3	2
MALICORNE-SUR-SARTHE	15,13	30	4,54		
Arthézé	8,65	90	7,79	6	6
Le-Bailleul	27,46	10	2,75	3	2
Bousse	12,02	20	2,40	1	1
Courcelles-la-Forêt	19,6	20	3,92	1	1
Dureil	7,96	30	2,39		
Ligron	13,48	0	0,00		
Mézeray	32,95	90	29,66	1	
Noyen-sur-Sarthe	43,58	10	4,36		
Saint-Jean-du-Bois	14,62	40	5,85		
Villaines-sous-Malicorne	19,16	80	15,33		
Total	214,61	36,80	78,97	12	10
MAMERS	5,05	0	0,00		
Commerveil	5,64	0	0,00		
Contilly	12,48	0	0,00		
Les-Mées	6,8	0	0,00		
Louvigny	8,71	0	0,00		
Marollette	5,7	0	0,00		
Panon	2,37	0	0,00		
Pizieux	4,51	0	0,00		
Saosnes	11,25	0	0,00	1	1
St-Calez-en-Saosnois	7,19	0	0,00		
St-Cosme-en-Vairais	32,63	0	0,00	1	
Saint-Longis	11,22	0	0,00		
St-Pierre-des-Ormes	10,12	0	0,00		
St-Rémy-des-Monts	10,12	0	0,00		
St-Rémy-du-Val	16,54	0	0,00		

St-Vincent-des-Prés	10,51	0	0,00		
Vezot	6,35	0	0,00		
Villaines-la-Carelle	14,7	0	0,00		
Total	181,89	0,00	0,00	2	1
MAROLLES-LES-BRAULTS	20,64	20	4,13	1	1
Avesnes-en-Saosnois	5,68	0	0,00		
Congé-sur-Orne	11,24	0	0,00		
Courgains	14,66	0	0,00		
Dangeul	13,64	0	0,00		
Dissé-sous-Ballon	3,55	0	0,00		
Lucé-sous-Ballon	6,78	0	0,00		
Meurcé	6,16	0	0,00		
Mézières-sur-Ponthouin	17,88	20	3,58	2	2
Moncé-en-Saosnois	8,81	0	0,00		
Monhoudou	7,52	0	0,00		
Nauvay	2,71	0	0,00		
Nouans	9,96	0	0,00		
Peray	2,45	0	0,00		
René	12,52	0	0,00		
Saint-Aignan	15,13	10	1,51	3	
Thoigné	7,31	0	0,00		
Total	166,64	5,53	9,22	6	3
MAYET	53,96	10	5,40		
Aubigné-Racan	32,03	0	0,00		
Coulongé	15,05	0	0,00		
Lavernat	22,64	0	0,00		
Sarcé	10,99	0	0,00		
Vaas	30,14	0	0,00		
Verneil-le-Chétif	14,81	10	1,48		
Total	179,62	3,83	6,88	0	0
MONTFORT-LE-GESNOIS	18,74	20	3,75		
Ardenay-sur-Mérize	11,67	60	7,00		
Champagné	13,94	10	1,39		
Connerré	16,6	10	1,66		
Fatines	5,44	30	1,63		
Le-Breil-sur-Mérize	18,35	20	3,67		
Lombron	24,11	0	0,00		
Nuillé-le-Jalais	5,82	30	1,75		
Sillé-le-Philippe	10,6	5	0,53	1	1

Soullitré	10,99	20	2,20		
St-Célerin	13,47	0	0,00		
Ste-Corneille	11,16	20	2,23	1	
St-Mars-la-Brière	34,69	60	20,81		
Surfonds	4,85	0	0,00		
Torcé-en-Vallée	16,86	0	0,00		
Total	217,29	21,46	46,63	2	1
MONTMIRAIL	12,53	0	0,00		
Champrond	5,98	0	0,00		
Courgenard	11,32	0	0,00		
Greez-sur-Roc	25,38	0	0,00		
Lamnay	22,09	0	0,00		
Melleray	25,9	0	0,00		
St-Jean-des-Echelles	10,64	0	0,00		
Saint-Maixent	22,48	0	0,00		
Saint-Ulphace	15,98	0	0,00		
Total	152,3	0,00	0,00	0	0
PONTVALLAIN	34,88	20	6,98	0	0
Cérans-Foulletourte	32,52	100	32,52	0	0
Château-l'Hermitage	9,39	50	4,70	0	0
La-Fontaine-St-Martin	13,72	20	2,74	0	0
Mansigné	36,31	20	7,26	0	0
Oizé	16,91	20	3,38	0	0
Requeil	13,89	0	0,00		
Saint-Jean-de-la-Motte	32,03	20	6,41	0	0
Yvré-le-Pôlin	21,84	80	17,47	0	0
Total	211,49	38,52	81,46	0	0
SABLE-SUR-SARTHE	36,92	80	29,54	5	2
Asnières-sur-Vègre	12,64	90	11,38	5	2
Auvers-le-Hamon	47,83	65	31,09	7	4
Avoise	24,56	1	0,25	1	
Courtillers	7,24	0	0,00		
Juigné-sur-Sarthe	20,66	80	16,53	2	2
Louailles	10,49	0	0,00		
Notre-Dame-du-Pé	7,75	0	0,00		
Parcé-sur-Sarthe	40,58	30	12,17	1	1
Pincé	5,76	0	0,00		
Précigné	57,85	30	17,36	3	2
Solesmes	11,53	0	0,00		

Souigné-sur-Sarthe	17,06	95	16,21	11	2
Vion	20,04	80	16,03	3	1
Total	320,91	46,91	150,54	38	16
SAINT- CALAIS	22,76	0	0,00		
Bessé-sur-Braye	20,6	0	0,00		
Cogners	13,6	0	0,00		
Conflans-sur-Anille	30,8	0	0,00		
Ecorpain	21,26	0	0,00		
Evailé	19,43	0	0,00		
La-Chapelle-Huon	18,65	0	0,00		
Marolles-les-St-Calais	12,15	0	0,00		
Montaillé	30,18	0	0,00	1	1
Rahay	18,94	0	0,00		
St-Gervais-de-Vic	16,03	0	0,00		
Ste-Cérotte	14,36	0	0,00		
Ste-Osmane	11,88	0	0,00		
Vancé	12,47	0	0,00		
Total	263,11	0,00	0,00	1	1
SAINT-PATERNE	7,23	0	0,00		
Ancinnes	27,21	80	21,77	2	2
Arçonnay	7,85	0	0,00		
Bérus	6,73	0	0,00		
Béthon	3,85	0	0,00		
Bourg-le-Roi	0,36	0	0,00		
Champfleur	13,14	5	0,66		
Chérisay	7,99	0	0,00		
Le-Chevain	5,7	0	0,00		
Fyé	16,3	5	0,82		
Gesnes-le-Gandelin	12,88	20	2,58	1	1
Grandchamp	5,38	0	0,00		
Livet-en-Saosnois	1,6	0	0,00		
Moulins-le-Carbonnel	16,3	0	0,00		
Oisseau-le-Petit	8,6	50	4,30	2	2
Rouessé-Fontaine	12,48	0	0,00		
Thoiré-sous-Contensor	5,99	80	4,79		
Total	159,59	21,87	34,91	5	5
SILLE-LE-GUILLAUME	12,9	20	2,58		
Crissé	20,83	0	0,00		
Le-Grez	7,45	0	0,00		

Mont-Saint-Jean	42,31	0	0,00		
Neuville-en-Charnie	14,54	10	1,45		
Parennes	14,5	0	0,00		
Pezé-le-Robert	16,35	0	0,00		
Rouessé-Vassé	31,49	0	0,00	1	1
Rouez-en-Champagne	33,65	0	0,00		
Saint-Rémy-de-Sillé	11,25	0	0,00		
Total	205,27	1,97	4,03	1	1
TUFFE	24,66	0	0,00		
Beillé	8,48	0	0,00	1	
Boëssé-le-Sec	11,76	0	0,00		
Bouër	12	0	0,00		
Duneau	12,82	0	0,00		
La-Bosse	10,75	0	0,00		
La-Chapelle-St-Rémy	19,2	0	0,00		
Le-Luart	12,23	0	0,00		
Prévelles	4,81	0	0,00		
Sceaux-sur-Huisne	11,76	0	0,00		
St-Denis-des-Coudrais	7	0	0,00		
St-Hilaire-le-Lierru	4,5	0	0,00		
Vouvray-sur-Huisne	3,34	0	0,00		
Total	143,31	0,00	0,00	1	0
VIBRAYE	43,62	30	13,09		
Berfay	18,28	0	0,00		
Dollon	25,33	20	5,07		
Lavaré	22,88	0	0,00		
Semur-en-Vallon	15,13	10	1,51		
Valennes	26,7	0	0,00		
Total	151,94	12,94	19,67	0	0
TOTAL	6205,92	22,07	1369,87	203	120

L'ENQUETE RALE DES GENETS (*Crex crex*)

EN SARTHE EN 2009

1. Population et tendances

Le Râle des genêts *Crex crex* est un migrateur transsaharien qui se reproduit en Europe, essentiellement dans les prairies humides de fauche tardive parfois dans les marais. L'espèce a connu en 30 ans, entre 1975 et 2005, une diminution de 81,5 % de ses effectifs dont 40% pour la seule période 1989 à 1992. Son aire de reproduction est désormais circonscrite à quelques portions de vallées alluviales, la Maine, la Loire et la Saône. La population nicheuse française est ainsi passée de 2 800 mâles chanteurs à 540 sur la période 1975-2005.

Dans les Pays de la Loire, la population régionale a subi la même érosion (Franck Noël 2008) passant de 900 -1 300 chanteurs en 1984 à 350 en 2006. Les principaux sites sont les Basses Vallées Angevines en amont d'Angers avec 260 chanteurs en 2006, ainsi qu'un autre noyau sur les prairies en bord de la Loire en Loire Atlantique avec 50 chanteurs en 2006.

En Sarthe, Elie Cottureau dans son ouvrage sur les « Oiseaux observés dans l'Arrondissement de Saint-Calais » publié en 1919 le signale comme commun !

Tout au long du 20ème siècle le Râle des genêts a niché dans les vallées du Loir et de l'Huisne. Dans cette dernière, les populations nicheuses ont disparu dans les années 1990 (Gille Paineau 1999). Il ne subsiste désormais que quelques couples isolés en vallée du Loir sans nidification certaine depuis 2004.

L'évolution des pratiques agricoles, notamment la fenaison plus précoce, ne permet plus à l'espèce de mener à terme son cycle de reproduction.

2. L'enquête en 2009

Les prospections de terrain se sont déroulées au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai 2009. Les recensements ont été effectués entre 23h00 et 2h00 du matin en utilisant la méthode de la repasse.

Les deux secteurs qui semblaient propices à la présence du Râle des genêts au début de cette enquête ont été étudiés : la vallée du Loir où l'espèce a été observée en 2004 et la vallée de l'Orne Saosnoise.

Sur ces deux secteurs, les zones potentiellement favorables à la présence de l'espèce ont été cartographiées en annexe. Les zones prospectées cette année apparaissent **en vert et sont délimitées par des pointillés noirs**. Celles qui n'ont pas pu être inspectées en 2009 sont de **couleur grisée**. Les cartographies ont été réalisées sur les mailles utilisées pour l'Atlas des oiseaux nicheurs de France.

Les zones prospectées en 2009 ont également été géo-référencées (Lambert 93). Pour la vallée du Loir, seul le barycentre de chacune des zones étudiées a été géo-référencé .

Pour la vallée de l'Orne saosnoise, étant donné qu'il s'agit d'une même et vaste zone, les différentes stations d'écoute ont été géo-référencées.

3. Résultats

Secteur	Code INSEE	Commune	N° Carte IGN 1/25000	Maille atlas oiseaux nicheurs	Lieu-dit (le plus proche du barycentre ou du point d'écoute)	Coordonnées géographiques (Lambert 93, RGF 93, Km)	Mâles chanteurs Mini.	Mâles chanteurs Maxi.
Vallée de l'Orne Saônoise	72265	St-Aignan	1718 E	Saint Aignan	La Criblerie	X 0502.471 Y 6795.700	0	0
Vallée de l'Orne Saônoise	72196	Mézières-sur-Ponthouin	1718 E	Saint Aignan	Le haut éclair	X 0500.089 Y 6794.061	0	0
Vallée de l'Orne Saônoise	72196	Mézières-sur-Ponthouin	1718 E	Congé-sur-Orne	Le Guélodin	X 0499.699 Y 6793.324	0	0
Vallée de l'Orne Saônoise	72196	Mézières-sur-Ponthouin	1718 E	Congé-sur-Orne	Port Valienne	X 0499.007 Y 6793.115	0	0
Vallée de l'Orne Saônoise	72196	Mézières-sur-Ponthouin	1718 E	Congé-sur-Orne	La Charbonnerie	X 0498.558 Y 6792.564	0	0
Vallée de l'Orne Saônoise	72088	Congé-sur-Orne	1718 E	Congé-sur-Orne		X 0497.850 Y 6793.310	0	0
Vallée de l'Orne Saônoise	72088	Congé-sur-Orne	1718 E	Congé-sur-Orne		X 0497.394 Y 6792.554	0	0
Vallée de l'Orne Saônoise	72088	Congé-sur-Orne	1718 E	Congé-sur-Orne	La Sourdonnerie	X 0496.841 Y 6792.823	0	0
Vallée de l'Orne Saônoise	72088	Congé-sur-Orne	1718 E	Congé-sur-Orne	Maumusson	X 0495.681 Y 6792.044	0	0
Vallée de l'Orne Saônoise	72023	Ballon	1718 E	Congé-sur-Orne	Maleffre	X 0494.409 Y 6791.165	0	0
Vallée de l'Orne Saônoise	72301	St-Mars-sous-Ballon	1718 E	Congé-sur-Orne	Courtavon	X 0495.728 Y 6790.534	0	0
Vallée du Loir	72115	Dissay-sous-Courcillon	1821 O	Château du Loir	Ile de Bannes	X 0506.801 Y 6733.574	1	1
Vallée du Loir	72154	La Flèche	1621 E	La Flèche est	La Porchonnière	X 0472.308 Y 6736.890	0	0
Vallée du Loir	72154	La Flèche	1621 E	La Flèche ouest	La Durandière	X 0466.047 Y 6736.807	0	0
Vallée du Loir	72364	Vaas	1721 E	Aubigné Racan	Les Dureaux	X 0496.542 Y 6732.787	0	0
Vallée du Loir	72364	Vaas	1721 E	Aubigné Racan		X 0499.537 Y 6732.688	0	0
						TOTAL	1	1

4. Bilan et perspectives

Il est tout d'abord important de signaler que la fauche des prairies a été réalisée précocement cette année dans la Sarthe, au sud comme au nord du département. Certaines zones de présence potentielle de l'espèce étaient déjà fauchées au moment des inventaires. Il est donc possible que les résultats obtenus soient biaisés en raison de la précocité de la fenaison 2009.

L'enquête 2009 aura mis en évidence un seul mâle chanteur. Celui-ci est localisé en Vallée du Loir sur l'île de Bannes. Cette donnée reste néanmoins à confirmer car elle n'a pas été obtenue pendant les prospections de terrain. Elle provient du témoignage d'un agriculteur qui exploite ce secteur géographique et qui entendrait depuis plusieurs années consécutives un mâle chanteur.

L'enquête 2009 n'a malheureusement pas démontré le maintien du Râle des genêts sur les autres sites de la Vallée du loir qui accueillait l'espèce en 2004 :

- Commune de La Flèche, lieu-dit « la Porchonnière »
- Commune de Vaas, lieu-dit « les Dureaux ».

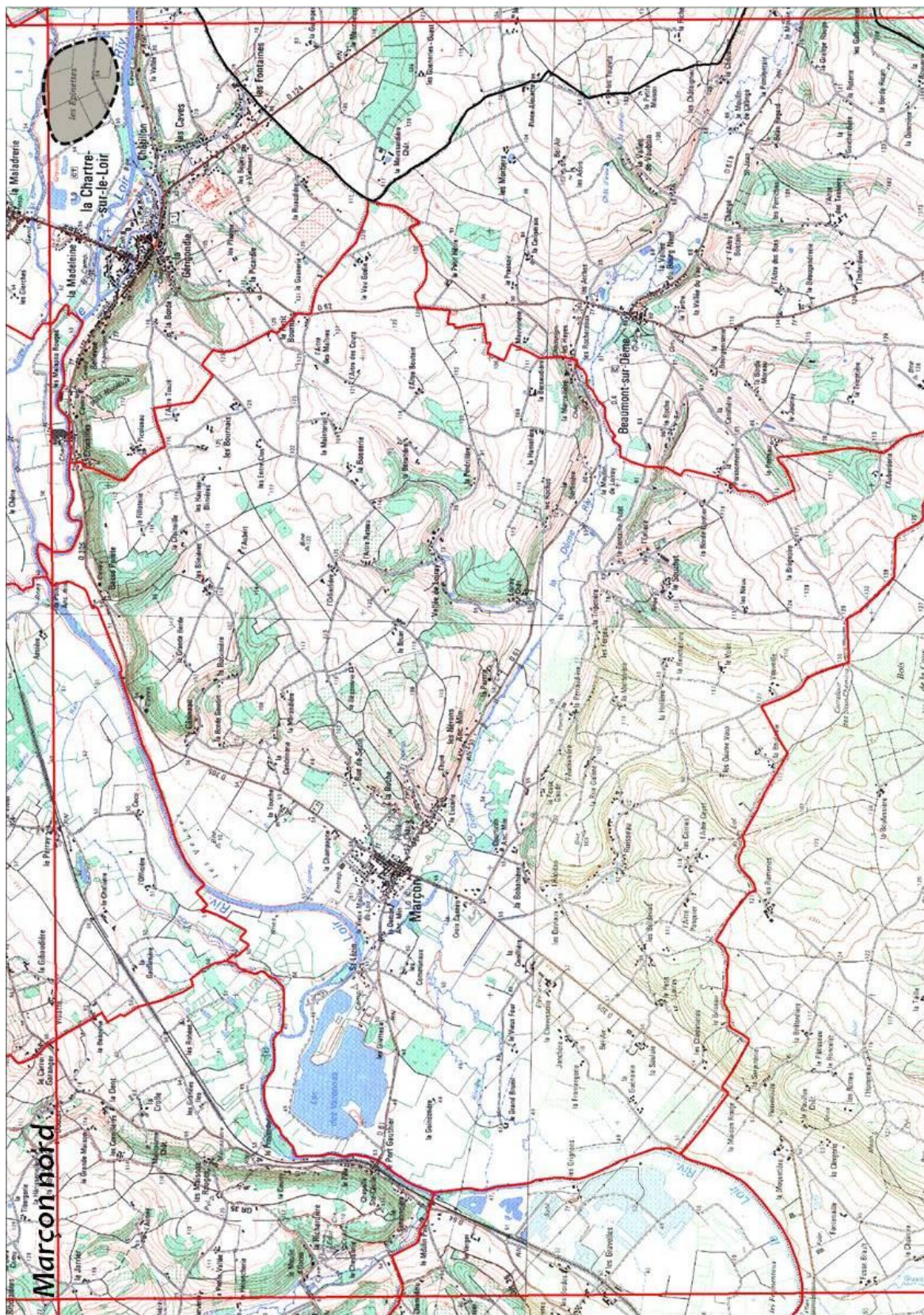
La vallée de l'Orne saosnoise ne semble pas accueillir le Râle des genêts. Les prospections menées en 2009 à partir de différentes stations d'écoute n'ont donné aucun résultat. Des prospections, sur ces mêmes stations d'écoute, avaient déjà été menées, sans succès, en 2005.

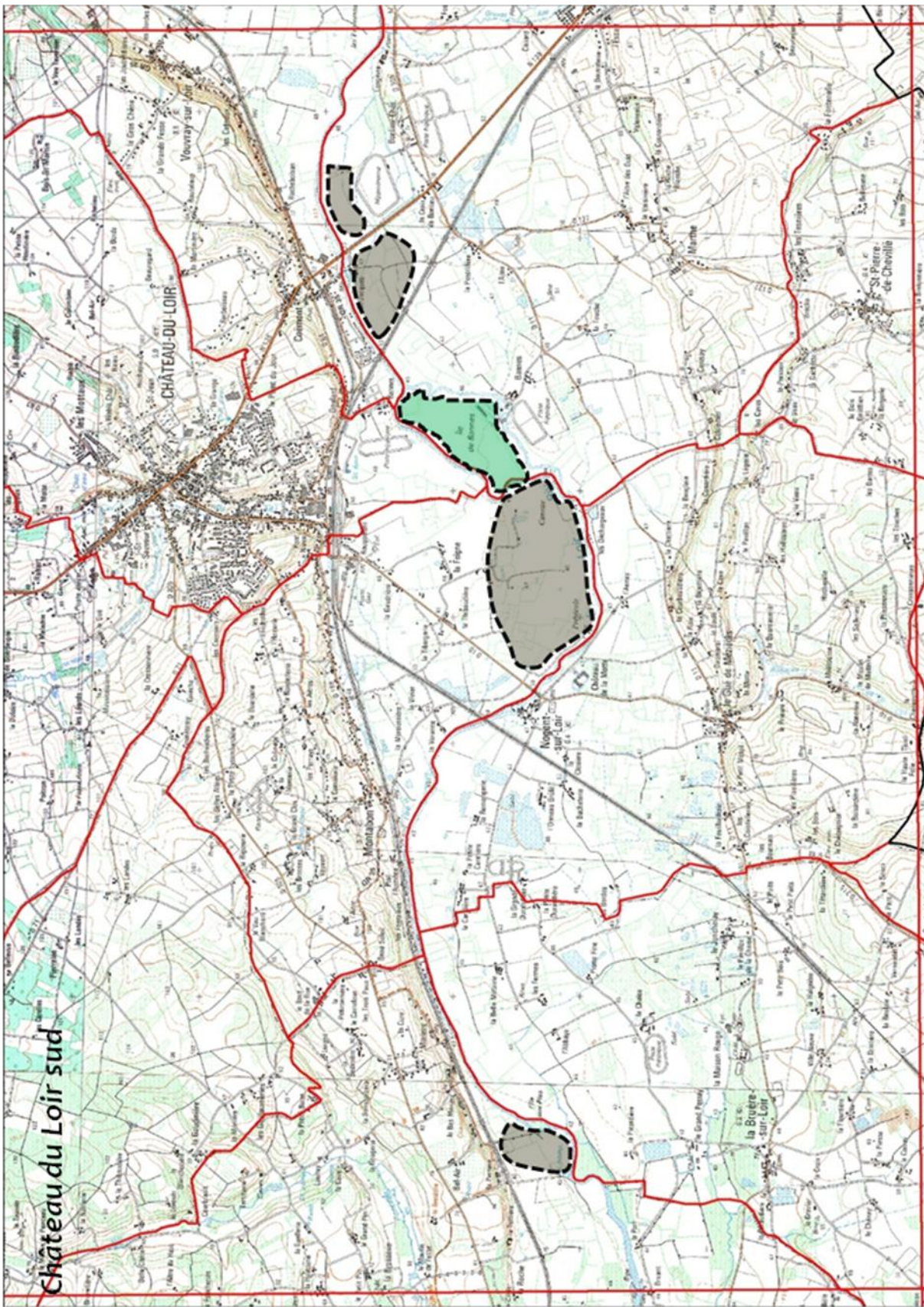
Les résultats et le déroulement de l'enquête 2009 montrent que pour la prochaine enquête sur cette espèce, il faudra :

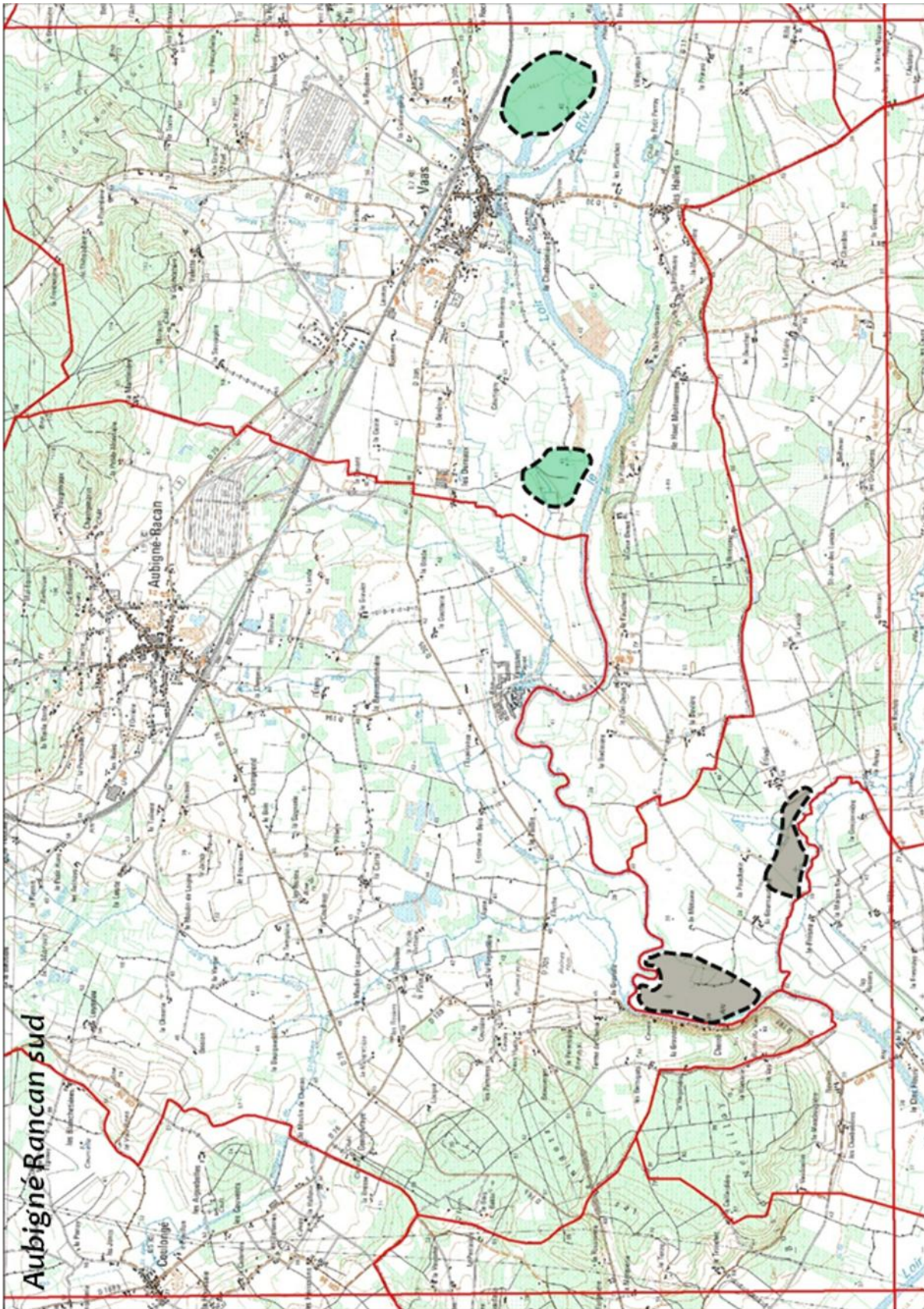
- réaliser les inventaires de terrain avant le 15 mai, c'est à-dire avant des périodes de fenaison précoces,
- approfondir les prospections en vallée du Loir notamment au sud de Château du Loir et de Montabon,
- mettre en place des stations d'écoute sur la vallée de l'Huisne, laquelle accueillait le Râle des genêts avant les années 90 et qui est actuellement peu prospectée en soirée et de nuit.

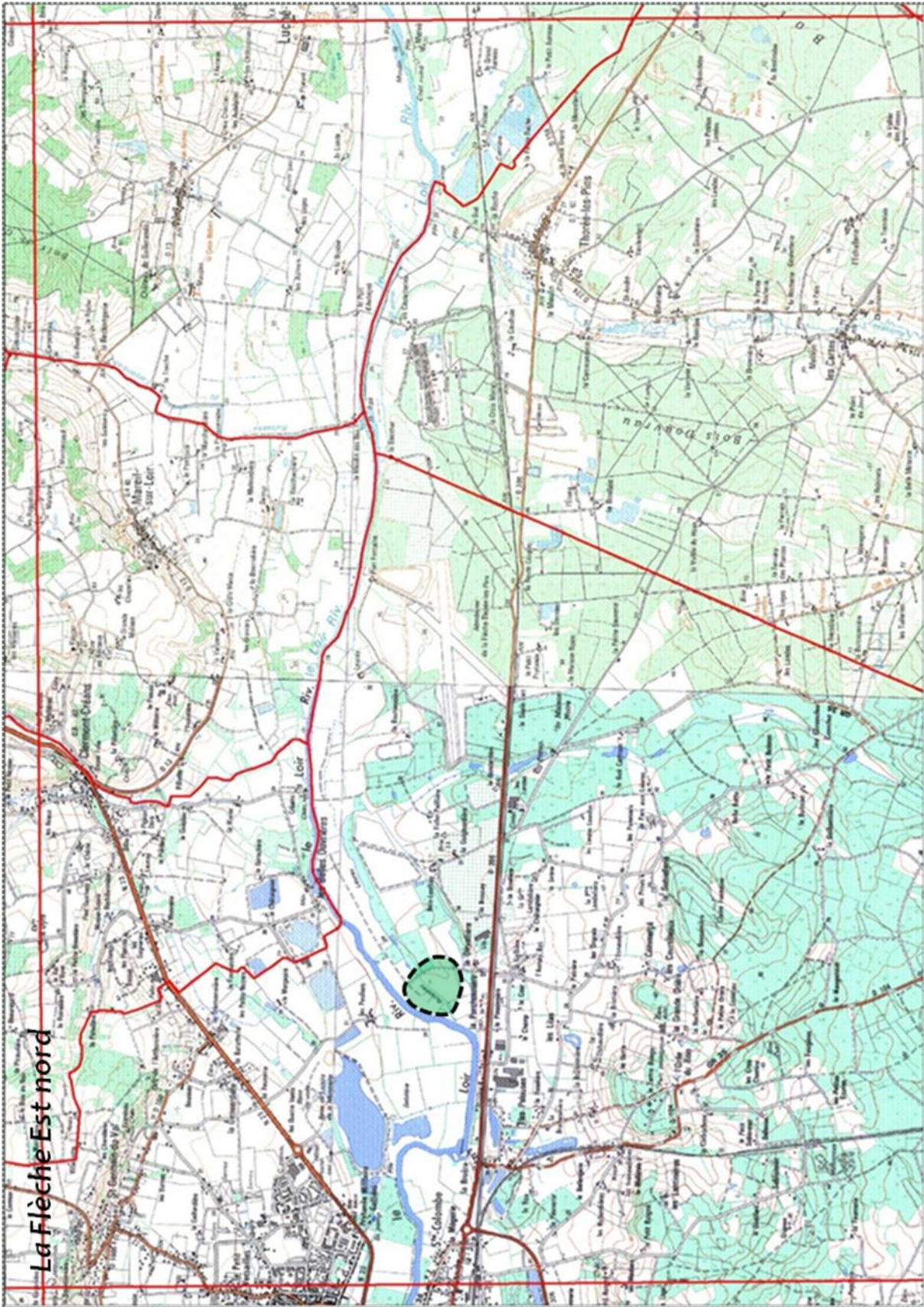
5. Annexe : cartographie des localisations potentielles de l'espèce en Sarthe et des secteurs prospectés en 2009

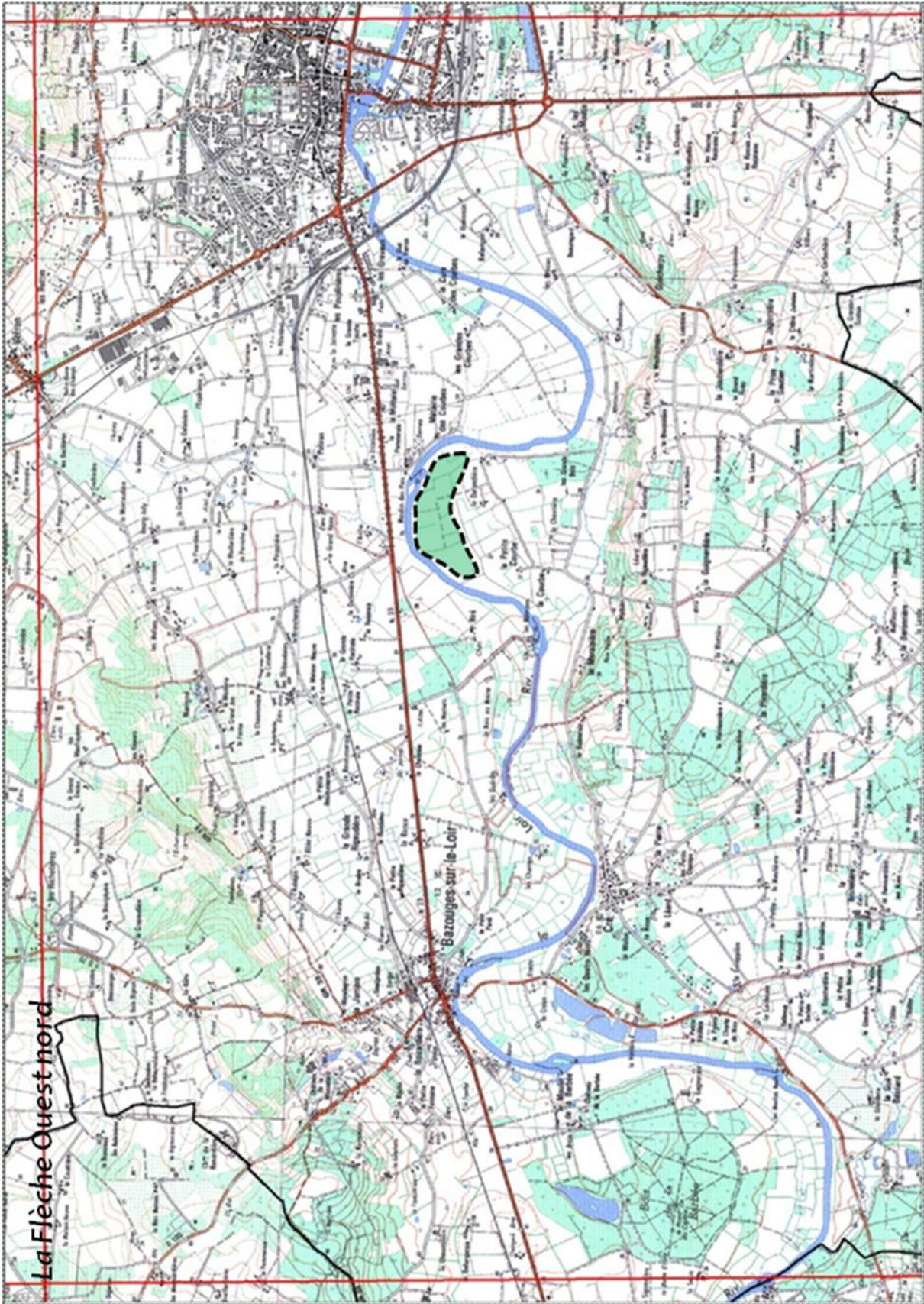
A / Vallée du Loir



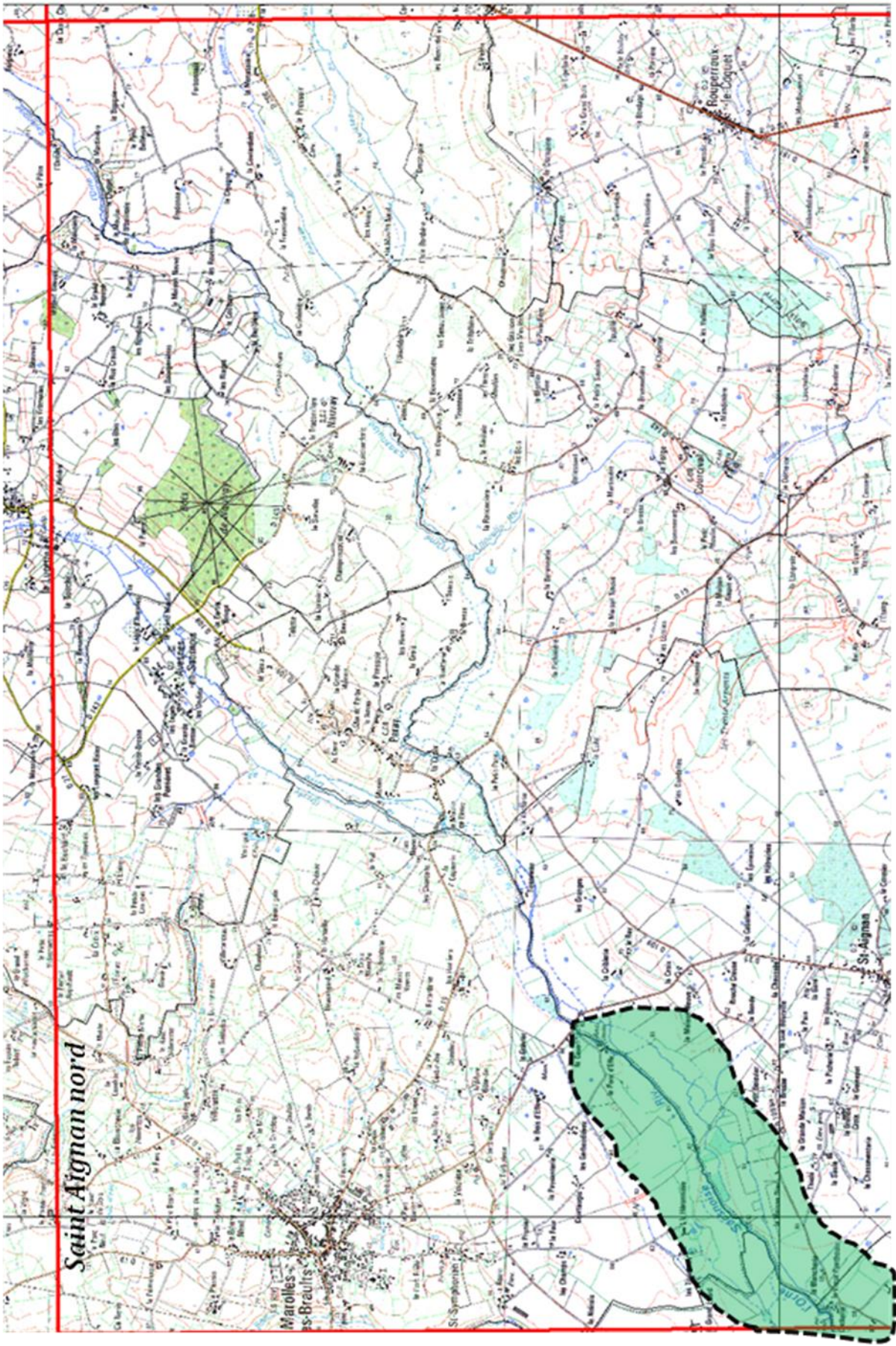




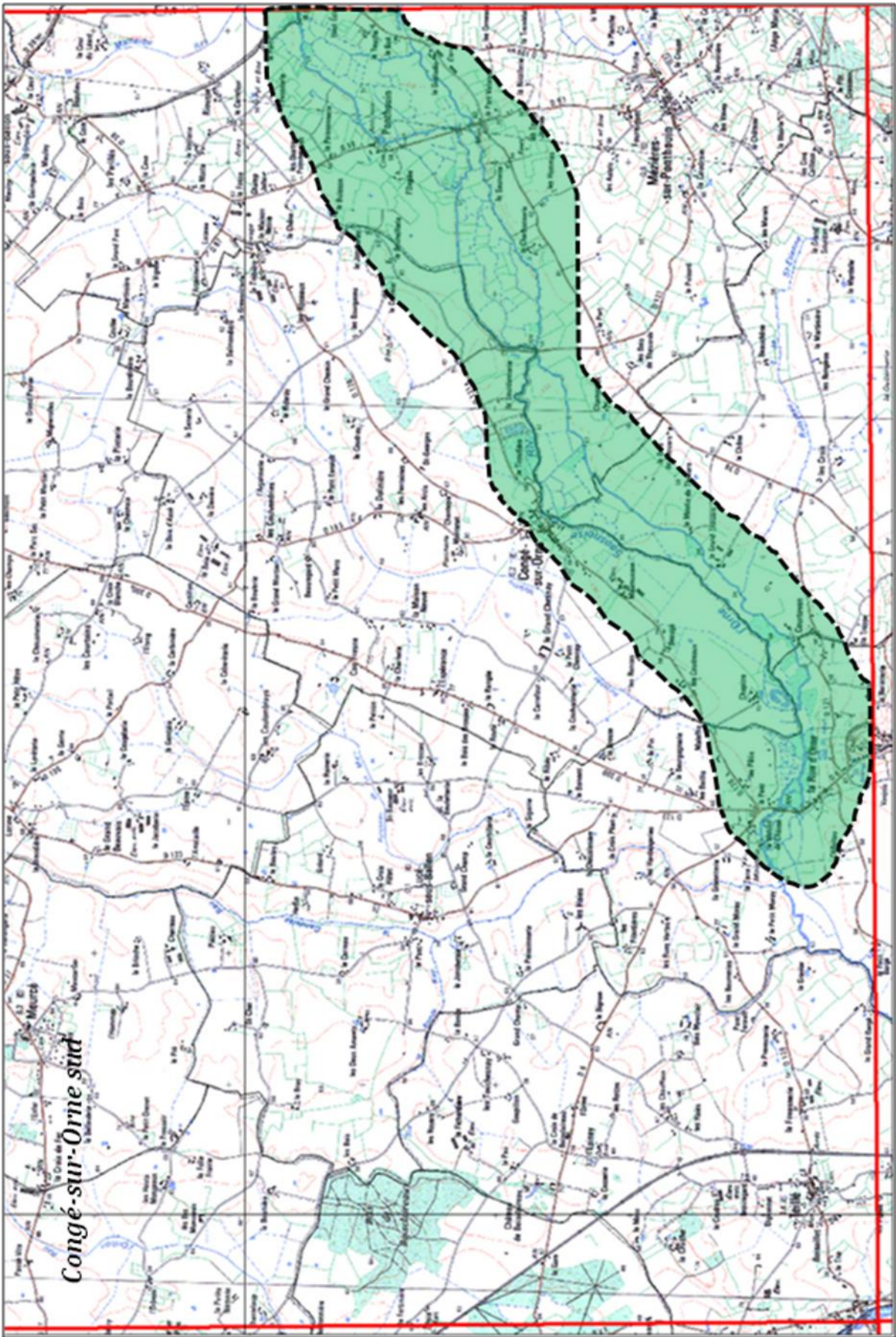




B / Vallée de l'Orne Saosnoise



Le tarier pâtre n°9



6. Bibliographie

- ✓ Cottereau E., 1919. – Les oiseaux observés dans l'arrondissement de Saint Calais. Conflans sur Anille 47 p.
- ✓ Les Oiseaux Nicheurs de la Sarthe. Groupe Sarthois Ornithologique. p 53
- ✓ Broyer J., 1985. – L'habitat du Râle des genêts *Crex crex* en France. *Alauda*, 55 : 161-186.
- ✓ Broyer J., 2002. – Contribution à une méthodologie pour le suivi des populations de Râle des genêts *Crex crex* en période de nidification. *Alauda*, 70 : 195-202.
- ✓ Noël F., Deceuninck B., Mourgaud G., & Broyer J., 2004. – Plan national de restauration du Râle des genêts. Ligue pour la Protection des Oiseaux/Birdlife International. 63 p.
- ✓ Noël F., 2008. – Le Râle des genêts. p 108 -109 *In* Marchadour B., & Séchet E., (coord.). - Avifaune prioritaire en Pays de la Loire. Coordination Régionale LPO Pays de la Loire/ Conseil régional des Pays de la Loire.
- ✓ Beslot E., 2007 coord – Synthèse régionale 2006, le Râle des genêts en Pays de la Loire. Déclinaison de l'enquête nationale 2006. LPO Anjou/DIREN Pays de la Loire. 57 p.
- ✓ Normand F., Latraube F., Lacourpaille D., & Yésou P., 2009. – Evolution d'une population de Râle des genêts *Crex crex* dans l'estuaire de la Loire. Approche spatio-temporelle liée à l'habitat. *Alauda*, 77 : 209-218.

LA MIGRATION DU MERLE A PLASTRON

Turdus torquatus EN SARTHE

La migration malheureuse d'un Merle à plastron au printemps 2009 en Sarthe me conduit à présenter cette note succincte sur la migration de cet oiseau peu commun de notre avifaune.

Le Merle à Plastron *Turdus torquatus*, présente un aspect proche du Merle noir par la taille et la livrée mais se différencie aisément par un large plastron blanc très repérable sur la poitrine du mâle mais plus étroit chez la femelle. Un autre critère de détermination est constitué par une zone pâle visible sur les ailes fermées mais aussi en vol.

Deux aires de nidification distincte en Europe correspondent à deux sous espèces différentes.

Ainsi, *Turdus torquatus alpestris* niche dans les massifs montagneux de l'Europe et en France dans les Alpes, les Vosges, l'Auvergne, les Pyrénées.

Pour la sous espèce *alpestris* la zone pâle sur les ailes est très prononcée.



Merle à plastron *Turdus torquatus alpestris* en migration, un mâle observé le 25 avril 2008 à Belmont dans le Bas-Rhin (photo Maurice Marchal)

L'autre sous espèce, *Turdus torquatus torquatus*, niche principalement en Grande Bretagne et en Scandinavie et hiverne dans le sud de la péninsule Ibérique et en Afrique du Nord.

En Sarthe et dans l'ensemble des Pays de la Loire, le **Merle à plastron** de la sous espèce *alpestris* est observé en migration. Elie Cottureau, dans son ouvrage « les Oiseaux observés dans l'arrondissement de Saint Calais (1919) » mentionne une femelle tuée à Lavenay le 4 octobre 1895 et un mâle tué le 14 octobre 1896 à Conflans-sur-Anille, mais curieusement ne fait pas état d'observations printanières.

Pourtant celles-ci, dans le dernier quart du 20^{ème} siècle, constituent l'essentiel des observations avec 23 mentions de l'espèce sur un total de 25 (Paineau 2000). La période de migration post-nuptiale étudiée en Mayenne dans la région de Pail s'échelonne du 20 mars au 20 mai (Pinçon 1999).

Au printemps 2009, un Merle à plastron *Turdus torquatus torquatus* s'est tué en heurtant une baie vitrée chez un particulier en Sarthe. Celui-ci nous a alerté et adressé les photos de l'oiseau malheureusement mort.

Merle à plastron
Turdus torquatus
Mâle mort après
une collision avec
les vitres de cette
maison en Sarthe
le 13 avril 2009



Les ailes pâles, le
collier blanc
immaculés et le bec
jaune trois
caractéristiques de
l'espèce, qui sont ici
bien visibles.

Ces photos illustrent les risques de mortalité des oiseaux par percussion avec des surfaces vitrées de nos habitations et immeubles.

Cette cause de mortalité est considéré actuellement comme sans doute la plus importante parmi les causes accidentelles de mortalité chez les oiseaux.

Sites internet sur cette question :

www.vogelwarte.ch

www.birdlife.ch

Bibliographie :

- Cottereau E., (1919).- Les Oiseaux observés dans l'arrondissement de Saint-Calais. Conflans-sur-Anille p 25.
- Géroudet P., Cuisin M., (1998) – Les Passeraux d'Europe. Délachaux et Niestlé Tome 1 p 383 : 389.
- Pinçon C., (1993). – Statut du Merle à plastron en Mayenne. Biotopie 53 MNE.
- Paineau G., (2000). – La Migration des Oiseaux en Sarthe. Groupe Sarthois Ornithologique. p. 171



**BirdLife**
INTERNATIONAL

Le **TARIER PATRE** - Bulletin édité par la LPO Sarthe
Adresse : Maison de l'Eau, 43 rue de l'Esterel, 72000 LE MANS
Directeur de publication: Jean-Joseph DEMOTIER
Photo de couverture : Jacky Melocco
Ont participé à l'élaboration de ce numéro : Michel Hameline (Parc Naturel Régional Normandie-Maine), Jérôme Lacampagne, Frédéric Lécureur, Maurice Marchal, Jean-Yves Renvoisé.
© LPO 2009. La reproduction des textes et illustrations, même partielle et quel



Le tarier pâtre n°9

